

COMPTE-RENDU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 28 MAI 2019

- DECISIONS -

Compte – Rendu du Maire

L'an deux mille dix-neuf, le mardi vingt-huit mai à dix-sept heures vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, convoqués le vingt-deux mai courant, se sont réunis à la Mairie du Tampon, dans la salle des délibérations, sous la présidence de M. André Thien Ah Koon, Maire

Étaient présents : André Thien Ah Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Enaud Rivière, Augustine Romano, Fred Lauret, Mylène Fock-Chui, Catherine Turpin, Jean-Pierre Picard, Gilles Henriot, Jacky Calpétard, Sharif Issop, France-May Payet-Turpin, Charles-Émile Gonthier, Jean-François Rivière, Joëlle Payet-Guichard, Jessica Sellier, Daniel Maunier, Bernard Payet, José Clain, Denise Boutet-Tsang Chun Szé, Jacqueline Boyer-Fruteau, Mimose Dijoux-Rivière, José Payet, Catherine Féliciane-Bouc, Albert Gastrin, Serge Técher, Jacky Payet, Monique Bénard-Deslais, Marie-France Rivière, Sylvia Firoaguer, Marcelin Thélis, Joël Arthur, Emmanuelle Hoarau, Paul Cazal, Colette Fontaine, Isabelle Musso, Jean-Jacques Vlody, Yannis Lebon, Henri Fontaine, Maud Bègue

Étaient représentés : Yvaine Séry par France-May Payet-Turpin, Robert Pierre par Mylène Fock-Chui, François Rousséty par Bernard Payet, Marie-Noëlle Deurveilher-Payet par Charles-Emile Gonthier, Halima Pinchon-Toilibou par Daniel Maunier, Rito Morel par Marcelin Thélis, Anissa Locate par Serge Técher

Était absente : Solène Gauvin

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

Numéro	Intitulé	Page
01-20190528	Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2019	4
02-20190528	Attribution aux associations de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019	4
03-20190528	Attribution d'une subvention à l'Association Sportive Handball Club Tamponnais pour sa participation au tournoi « PARIS WORLD GAMES »	6
04-20190528	Attribution d'une subvention à Tampon Gecko Volley pour la participation des équipes seniors au challenge ultra marin et aux finalités du championnat de France de niveau National 2	7
05-20190528	Attribution d'une subvention à l'Association Sportive Scolaire du Collège Trois Mares	8
06-20190528	Convention de Prestation Accueil Restauration Scolaire et Charte Accueil Restauration Scolaire – 2019 /2021	9
07-20190528	Déclassement d'une partie du chemin Saint Augustin dans la zone d'activités économiques les Palmiers	9
08-20190528	Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée BY n° 515 appartenant à Madame Anne-Marie Rivière et Consorts Rivière et concernée par ER n° 58 (accès à l'opération Centre-Ville)	11
09-20190528	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2018	12
10-20190528	Réalisation du diagnostic de l'éclairage public Demande de subvention à l'ADEME et EDF	14
11-20190528	Projet d'installation de bornes numériques multi-services sur le territoire communal Approbation du projet et de son plan de financement	15
12-20190528	Dotations de soutien à l'investissement public local 2019 : approbation des opérations éligibles à la dotation	17
13-20190528	Délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	19
14-20190528	Travaux de réhabilitation de la maison des associations au 23ème km Avenant n° 1 au marché n° VI2018.316 - lot 1 (électricité)	20
15-20190528	Travaux de réhabilitation de la maison des associations au 23ème km Avenant n° 1 au marché n° VI2018.319 - lot 4 (peinture)	21

16-20190528	Rénovation des sanitaires des écoles du Tampon : Avenant n° 1 au marché n° VI2018.269	22
17-20190528	Travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales	24
18-20190528	Maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage, de climatisation, de chauffage sur la commune du Tampon – relance du lot n° 1 suite à résiliation (2ème procédure)	25
19-20190528	Désamiantage du foyer Marie Poitevin	27
20-20190528	Création d'un centre administratif : Missions complémentaires et réajustement du marché de maîtrise d'œuvre	28
21-20190528	Projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de Foire à Bourg Murat Lancement et modalités de la concertation préalable au titre du Code de l'Environnement	29
22-20190528	La Fête de la Musique 2019 Adoption du dispositif d'ensemble	32
23-20190528	Animations et braderie commerciale d'août 2019 Partenariat avec l'association des commerçants du Tampon	34
24-20190528	Copies internes professionnelles d'œuvres protégées Approbation du contrat avec le Centre français d'exploitation du droit de copie	35
25-20190528	Fourniture de poulets fermiers frais rouges à destination des cantines scolaires : Protocole transactionnel relatif à l'exécution du bon de commande n° ENG1810446	36
26-20190528	Remise gracieuse de la dette de Madame Corinne Anathalie Fuma	38
27-20190528	Attribution d'une aide financière exceptionnelle aux sinistrés de l'archipel des Comores	39

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant la séance du Conseil Municipal du samedi 27 avril 2019,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés

Yannis Lebon s'abstenant

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu la délibération n°11-20190223 du Conseil Municipal approuvant l'attribution d'une avance sur subvention de fonctionnement aux associations au titre de 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant les actions menées par le tissu associatif Tamponnais qui favorisent une dynamique de territoire mais qui sont également un vecteur de lien social,

Considérant la volonté de la ville de toujours accompagner et d'encourager le développement des associations,

Considérant la délibération n°11-20190223 qui a approuvé l'attribution aux associations, ayant formulé une demande au titre de l'année 2019, un versement partiel de 60% du montant de la subvention accordée aux associations en 2018 dans l'attente de l'évaluation de leurs besoins,

Considérant que :

1 - une convention d'objectifs et de moyens a déjà été conclue entre la Commune et la Tamponnaise Handball Filles (THBF) le 18 avril 2019 dans le cadre de sa participation à la Coupe des Champions de l'Océan Indien. Dans ce cadre, il conviendra d'établir un avenant à cette convention afin de préciser le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à cette association et les modalités de versement du solde ;

2 – dans le cadre de son projet culturel 2014-2020, la commune du Tampon souhaite faire du périmètre comprenant le théâtre Luc Donat, la MJC, la médiathèque et le parc Jean de Cambiaire un pôle central, identifié, à partir duquel l'action culturelle rayonnera sur l'ensemble du territoire. Au regard de ce projet, une subvention de fonctionnement sera attribuée aux associations implantées dans ce périmètre, l'Association de Gestion du Théâtre du Tampon (AGTT) et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). Les conventions d'objectifs et de moyens 2019 entre la commune d'une part et l'Association de Gestion du Théâtre du Tampon (AGTT) et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'autre part, interviennent donc dans ce cadre. Elles définissent la contribution de ces partenaires au projet municipal et mettent en conformité le projet culturel de la ville et les activités de ces associations. Ces conventions stipulent aussi que ces structures développent des actions en direction d'un public élargi, et notamment des habitants du quartier prioritaire dans lequel elles se trouvent,

Considérant que la dépense afférente d'un montant global de 1 928 075,00 € sera imputée au chapitre 65, compte 6574 du budget de la collectivité,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

Augustine Romano, Fred Lauret, Henri Fontaine se retirant de la salle des délibérations au moment du vote,

- les montants des subventions au titre de 2019 aux associations figurant dans le tableau annexé,

- les modalités de versement suivantes :

* pour les associations ayant déjà perçu un premier versement, le solde de la subvention sera versé en complément de celle qui a déjà été allouée en exécution de la délibération n°11-20190223, après accomplissement des formalités administratives, communication des pièces éventuellement manquantes et la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec les associations concernées,

* pour les autres associations, le versement interviendra selon les modalités suivantes : 60% dès les formalités administratives accomplies et 40% après la complétude du dossier de l'association au regard des documents comptables, financiers et administratifs permettant le contrôle relatif à l'usage de la subvention,

- la convention d'objectifs et de moyens type et celles de l'AGTT et de la MJC,

- l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens de la THBF.

Affaire n° 03-20190528	Attribution d'une subvention à l'Association Sportive Handball Club Tamponnais pour sa participation au tournoi « PARIS WORLD GAMES »
-------------------------------	--

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport n°11-20190223 présenté au Conseil Municipal du 23 février 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant le souhait de l'Association Sportive Handball Club Tamponnais de faire participer ses équipes de jeunes, moins de 15 ans et moins de 17 ans au tournoi international organisé par la ville de Paris le « PARIS WORLD GAMES » du 6 au 14 juillet 2019,

Considérant le souhait de la municipalité de poursuivre son soutien financier à l'association dans le cadre de ses actions favorisant le développement de la formation des jeunes,

Considérant la politique municipale de soutien au monde associatif,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 600 € (trois mille six cents euros) à l'Association Sportive Handball Club Tamponnais, selon les modalités suivantes :

♦ 60%, soit 2 160,00 € (deux mille cent soixante euros), dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises,

♦ 40%, soit 1 440 € (mille quatre cent quarante euros), après la transmission des pièces justificatives et du compte rendu financier de subvention,

- l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens,

- l'imputation de la charge correspondante au chapitre 65, compte 6574 du budget de la collectivité.

Affaire n° 04-20190528

Attribution d'une subvention à Tampon Gecko Volley pour la participation des équipes seniors au challenge ultra marin et aux finales du championnat de France de niveau National 2

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport n°11-20190223 présenté au Conseil Municipal du 23 février 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant le double titre de champion de La Réunion du championnat de régional 1 de ses équipes seniors féminines et masculines, le TGV a représenté la ville du Tampon et l'île de La Réunion au tournoi ultramarin opposant les équipes championnes d'Outre-Mer puis aux finales du Championnat de France de nationale 2 qui se sont déroulées du 12 au 21 mai 2019 à Vélizy,

Considérant le souhait de la municipalité de poursuivre son soutien financier à l'association dans le cadre de ses actions favorisant le développement de la formation des jeunes,

Considérant la politique municipale de soutien au monde associatif,

Le Conseil Municipal,

réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 400 € (vingt mille quatre cents euros) à l'association Tampon Gecko Volley, selon les modalités suivantes :

- ◆ 60%, soit 12 240,00 € (douze mille deux cent quarante euros), dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises,
- ◆ 40%, soit 8 160,00 € (huit mille cent soixante euros) après la transmission des pièces justificatives et du compte rendu financier de subvention,

- l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens,

- l'imputation de la charge correspondante au chapitre 65, compte 6574 du budget de la collectivité.

Affaire n° 05-20190528	Attribution d'une subvention à l'Association Sportive Scolaire du Collège Trois Mares
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant la sélection de douze collégiens (cinq filles et sept garçons) de la section Tchoukball par l'UNSS (Union National du Sport Scolaire) de La Réunion pour participer à l'Open International de beach Tchoukball à Rimini en Italie du 6 au 15 mai 2019,

Considérant le chapitre II du Code de l'Éducation portant sur l'organisation des activités physiques et scolaires dans les établissements du second degré,

Considérant la politique communale d'aide et de soutien à la Vie Associative et de développement de la jeunesse tamponnaise tant au niveau de sa formation que de ses activités extrascolaires,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000,00€ (deux mille euros) à l'Association Sportive Scolaire du Collège Trois Mares, selon les modalités suivantes :
- ◆ 60% soit 1 200,00 € (mille deux cents euros), dès l'approbation et l'accomplissement des formalités administratives requises,

♦ 40% soit 800,00 € (huit cents euros), après la transmission des pièces justificatives et du compte rendu financier de subvention,

- la convention de subventionnement à intervenir entre la commune et l'association,

- l'imputation de la charge correspondante au chapitre 65, compte 6574 du budget de la collectivité.

Affaire n° 06-20190528	Convention de Prestation Accueil Restauration Scolaire et Charte Accueil Restauration Scolaire – 2019 /2021
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 14 de la loi du 31 juillet 1991,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion contribue à la prise en charge des frais de restauration scolaire, par le biais du versement de la « Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS) »,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

la convention de financement relative à la Prestation Accueil Restauration Scolaire et la charte Accueil Restauration Scolaire – 2019/2021 pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires du Tampon.

Affaire n° 07-20190528	Déclassement d'une partie du chemin Saint Augustin dans la zone d'activités économiques les Palmiers
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la jurisprudence du Conseil d'État n° 70653 du 27 septembre 1989,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « les Palmiers » effectué par la SEDRE, la commune doit procéder à la cession des terrains au concessionnaire avant commercialisation des lots. Parmi ces terrains, figure une partie de l'emprise du chemin Saint Augustin. Bien que ce chemin ne dessert plus les parcelles cadastrées BP n° 261, n° 1600 et n° 1603, entre la démarcation avec la commune de Saint-Pierre jusqu'au groupe d'habitations Aurore de la SHLMR, son tracé figure encore au plan cadastral,

Considérant que cette partie du chemin Saint Augustin doit être regardée comme un délaissé de voirie dans le sens où il n'est plus utilisé pour la circulation,

Considérant qu'une parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale perd « son caractère d'une dépendance du domaine public routier »,

Considérant qu'une réponse ministérielle publiée au journal officiel le 10 mars 2015 précise que le déclassement de fait d'un délaissé de voirie est « une exception au principe selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement (article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques). En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L.141-3 du code de la voirie routière relatif au classement, au déclassement des voies communales, [...] »,

Considérant qu'il convient de prendre simplement acte du déclassement de fait de la partie du chemin Saint Augustin concerné, ce qui permettra d'identifier son emprise par un ou plusieurs numéros cadastraux via l'établissement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC appelé communément document d'arpentage) et d'autoriser la cession globale des terrains,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'acter le déclassement de fait du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal de la partie du chemin Saint Augustin située cadastralement entre la démarcation avec la commune de Saint-Pierre jusqu'au groupe d'habitations Aurore de la SHLMR,
- de donner tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Affaire n° 08-20190528

Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée BY n° 515 appartenant à Madame Anne-Marie Rivière et Consorts Rivière et concernée par ER n° 58 (accès à l'opération Centre-Ville)

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du Livre III, du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Tampon approuvé par la délibération n° 19-20181208 du Conseil municipal du 8 décembre 2018, notamment l'emplacement réservé n° 58,

Vu l'avis domanial n° 2018-422V0714 du 27 août 2018,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune mène plusieurs actions d'aménagement dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'améliorer la lisibilité et la fluidité des déplacements en centre-ville,

Considérant que le projet dénommé "accès à l'opération centre-ville", inscrit à l'Emplacement Réservé (ER) n° 58 a pour objectif de réaliser un véritable carrefour au droit des rues Victor Hugo, Victor le Vigoureux et Leconte Delisle,

Considérant qu'à cet effet, Madame Anne-Marie Rivière et Consorts, propriétaires de la parcelle bâtie cadastrée BY n° 515, d'une superficie de 744 m² et située au 29 rue Victor Hugo, ont été sollicités en vue d'acquérir leur bien,

Considérant qu'étant donné que la totalité de la parcelle est concernée par l'ER n° 58, Madame Anne-Marie Rivière et Consorts ont donné leur accord pour la vente de leur propriété, libre de toute occupation et location, au prix de 1 056 000 € HT, conformément à l'évaluation domaniale majorée de 10 % ; vente qui devra être formalisée dans un compromis de vente notarié d'une durée d'un an, eu égard au délai nécessaire pour la mise en œuvre de la libération de ce bien,

Considérant que toutes les dépenses correspondant à l'acquisition de ce bien, frais de diagnostic immobilier et de transfert de propriété seront prises en charge par la commune et imputées au chapitre 21, compte 2115,

Le Conseil Municipal,

réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré,

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés

Monique Bénard-Deslais et Sylvia Firoaguer s'abstenant

- l'acquisition par la commune de la parcelle bâtie cadastrée section BY n° 515, d'une contenance cadastrale de 744 m², appartenant à Madame Anne-Marie Rivière et Consorts au prix global d'un million cinquante-six mille euros Hors taxes (1 056 000 € HT), libre de toute occupation et location ; les frais de transfert de propriété et les frais de diagnostic immobilier, en application des dispositions de l'article 1593 du code civil, étant à la charge de la collectivité,

- la transcription des conditions de vente dans un compromis notarié valable un an à compter de sa signature.

Affaire n° 09-20190528 Bilan des acquisitions et cessions foncières 2018
--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune,

Considérant que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Considérant que l'action foncière mise en œuvre en 2018 répond aux orientations suivantes :

- l'extension du cimetière du Bras de Pontho,
- l'extension du cimetière du 23ème km
- l'extension du Belvédère de Bois Court,
- la constitution de réserves foncières en faveur de l'aménagement du centre administratif,
- la réalisation de projets de voie de liaison, notamment le prolongement de la rue du Général de Gaulle,
- la constitution de réserves foncières en faveur de la politique locale de l'habitat et de projets urbains,
- la réalisation d'équipements culturels et sociaux, notamment de maisons d'assistants

familiaux (MAF)

- la structuration des quartiers de la Commune,
- la participation par cession foncière aux opérations de logements sociaux,
- la participation au développement de projets économiques,
- l'amélioration du cadre de vie des particuliers,

Le Conseil Municipal,

réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

prend acte des acquisitions et des cessions foncières 2018, synthétisées dans le tableau ci-après :

TABLEAU SYNTHETIQUE

	SUPERFICIE TOTALE (m²)	PRIX TOTAL (€)
LES ACQUISITIONS 2018	74 321	9 187 787,26
Les acquisitions amiables	34 561	4 052 087,80
Les préemptions	2 453	364 000,00
Les conventions foncières EPFR	2 270	480 135,75
les décisions de préemption prises par l'EPFR	9 795	1 196 703,71
Les acquisitions d'immeubles par voie d'échange	25 242	3 094 860,00
LES CESSIONS 2018	32 279	4 280 491,00
Les cessions amiables	17 815	1 185 631,00
Les cessions d'immeubles par voie d'échange	14 464	3 094 860,00

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon souhaite faire réaliser un diagnostic complet de son patrimoine Éclairage Public, ayant pour but d'obtenir un plan d'action permettant de réduire les nuisances faites à l'environnement, de réduire notre consommation d'énergie, et de répondre aux recommandations et nouvelles normes sur les installations d'éclairage public,

Considérant que le montant de ce diagnostic est estimé à 48 825,00 € TTC,

Considérant que l'ADEME soutient financièrement l'opération à hauteur de 50 % avec un cofinancement d'EDF de 20 %,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver l'opération et le plan de financement ci-après, afin d'obtenir cette aide :

<u>Montant de l'étude :</u>	
ADEME (50 % du coût HT) :	22 500,00 €
EDF (20 % du coût HT) :	9 000,00 €
Commune (solde y compris TVA) :	17 325,00 €

TOTAL TTC :	48 825,00 €

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'approuver l'étude et son plan de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'ADEME et EDF pour une subvention en vue de réaliser le diagnostic de l'éclairage public de son territoire.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la population du Tampon doit faire face à l'utilisation de services numériques pour de nombreuses démarches qu'elle doit effectuer au quotidien,

Considérant que ces démarches s'imposeront de plus en plus aux citoyens au regard de l'objectif de dématérialisation des services publics à l'horizon 2022 fixé par le programme gouvernemental « Action Publique 2022 »,

Considérant qu'une grande partie de la population n'est pas prête et/ou pas préparée à ces évolutions que ce soit : en termes d'équipements ou d'acculturation. La fracture numérique existante risque de s'aggraver encore plus, et aura pour effet une augmentation de l'afflux du public aux différents guichets des administrations déconcentrées dont les moyens humains sont en nette diminution,

Considérant que la commune du Tampon, consciente des difficultés qui se posent aux Tamponnais, a souhaité mener une réflexion pour offrir à sa population un dispositif numérique de proximité accessible au public en lui offrant un large panel d'e-services,

Considérant que le dispositif qui serait déployé sur le territoire communal consiste à mettre à disposition des administrés des **bornes numériques multi-services** à l'ergonomie adaptée, leur permettant en toute simplicité et facilité :

- de régler leurs factures et redevances diverses (transport scolaire, cantines scolaires, eau, électricité, loyers de bailleur social...)
- de s'informer sur la vie de la commune, les manifestations
- de pouvoir actualiser leur situation auprès des administrations (Pôle emploi, CAF ...)
- d'imprimer des documents (attestations, justificatifs, reçus ...),

Considérant qu'afin de simplifier l'utilisation de cette borne, les administrés pourront, à leur demande, se voir délivrer une carte d'identification unique et sécurisée, qui permettra la saisine automatisée : des données d'accès aux différents espaces numériques personnalisés, ainsi que des données bancaires dans un processus de paiement, d'une part et que la délivrance de cette carte sera conditionnée au recueil et à la sauvegarde d'informations sur l'administré (nom, prénom, adresse, identifiants (des espaces numériques), mots de passe (des espaces numériques), courriel, numéro de téléphone, et enfin les données de la carte bancaire)), d'autre part,

Considérant que les services seraient proposés à titre gracieux pour les administrés de la commune, sauf en cas de renouvellement de carte pour motifs de perte ou de détérioration,

Considérant que ces bornes seraient déployées dans des lieux et espaces publics tels que les mairies annexes, centres municipaux, bibliothèques ce qui correspond à 20 sites (Bras Creux, Bérive, Petit Tampon, Pont d'Yves, 14^{ème}, 17^{ème}, 27^{ème}, 11^{ème}, Piton Ravine Blanche, Piton Hyacinthe, Petite ferme, Notre Dame de la Paix, Trois Mares, mairie centre ville, La Chatoire, Bras de Pontho, Dassy, La Pointe, Bourg Murât, 400 et Les Araucarias)^{*liste évolutive},

Considérant que la mise en place de ce projet, sa gestion ainsi que la maintenance des bornes, seront effectuées en mode régie par les services communaux.

Considérant que ce projet est éligible aux Fonds Européens de Développement Régional - FEDER (fiche action 2.04 Développement des services dématérialisés des administrations),

Considérant les modalités financières suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT					
Dépenses	Coût total TTC	Montant HT des dépenses	Union Européenne (FEDER)	Contrepartie Nationale (État et/ou Région)	Commune (TVA)
Dépense totale	434 860 €	397 897 €	318 318 €	79 579 €	36 963 €
Dépenses éligibles	434 860 €	397 897 €	318 318 €	79 579 €	36 963 €
achat d'une solution logicielle GRC ⁽¹⁾	66 000 €	60 390 €	48 312 €	12 078 €	
achat infrastructure de serveur	35 000 €	32 025 €	25 620 €	6 405 €	
équipement informatique	13 860 €	12 682 €	10 146 €	2 536 €	
accompagnement juridique.	25 000 €	22 875 €	18 300 €	4 575 €	
acquisition de 20 bornes	105 000 €	96 075 €	76 860 €	19 215 €	
acquisition de 40 000 cartes par le biais d'un accord-cadre à bons de commande	85 000 €	77 775 €	62 220 €	15 555 €	
prestation accompagnement public	100 000 €	91 500 €	73 200 €	18 300 €	
promotion de la solution	5 000 €	4 575 €	3 660 €	915 €	
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	80,00%	20,00%	

(1) Gestion Relation Citoyenne.

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de déploiement opérationnel des bornes numériques,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- de valider la participation financière de la commune à hauteur de 36 963€ en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention FEDER au titre de la fiche action 2.04 pour un montant prévisionnel de 318 318€ et de la contrepartie nationale apportée par la Région et/ou l'État pour un montant prévisionnel de 79 579€,
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant).

Affaire n° 12-20190528

**Dotation de soutien à l'investissement public local 2019
Approbation des opérations éligibles à la dotation**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le gouvernement poursuit l'effort en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée pour apporter un soutien exceptionnel aux collectivités en 2016,

Considérant qu'en 2019 comme en 2018, la DSIL est composée d'une enveloppe unique et destinée au financement de projets d'investissement des communes et de leurs groupements,

Considérant que la loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement. Ces thématiques sont identiques à celles qui existaient en 2018 : la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ; la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ; le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ; le développement du numérique et de la téléphonie mobile ; la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ; la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

Considérant que dans ce cadre, la commune du Tampon a identifié 3 opérations,

Le Conseil Municipal,

réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

les projets répondant aux critères de la DSIL ainsi que leurs modalités de financement :

A La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires

Opération n° 1 : la construction de salles de classes dans quatre écoles du Tampon

La commune du Tampon a connu une densification de sa population dans certains quartiers. Cela a amené la collectivité à implanter des classes en modulaires afin de satisfaire des besoins urgents liés à la carte scolaire. Les locaux accueillant ces classes, devenues pérennes, ne sont pas satisfaisants. Aussi, l'implantation et la création de salles de classe avec mise en accessibilité le cas échéant, salle RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et local à matériel, ont été programmées sur 4 écoles du Tampon : primaire Charles Isautier, primaire Piton Ravine Blanche, élémentaire et maternelle du 17ème km. Il s'agit donc de construire des salles de classe permanentes, et de retirer les modulaires existants.

Les modalités financières de cette opération se présentent comme suit :

Plan de financement :

État (80 % du coût HT) :	668 000,00 € HT
Commune (solde y compris TVA) :	237 975,00 € TTC
TOTAL TTC :	905 975,00 € TTC

B Le développement du numérique et de la téléphonie mobile

Opération n° 2 : l'installation de tableaux numériques interactifs (TNI)

Il s'agit de l'acquisition et de la mise en place de tableaux numériques interactifs (TNI) à destination de l'ensemble des élèves des écoles du Tampon de la grande section au cours moyen élémentaire 2, soit 372 classes. Une première phase a été financée sur nos fonds propres en 2018 pour 187 classes allant de la GS au CE1, ainsi que pour les ULIS.

Pour 2019, 185 classes seront équipées du CE2 au CM2. Les modalités financières relatives à la deuxième phase de ce projet vous sont présentées ci-après :

Plan de financement

État (80 % du coût HT) :	423 621,02 € HT
Commune (solde y compris TVA) :	150 914,98 € TTC
TOTAL TTC :	574 536,00 € TTC

Opération n° 3 : l'installation de la fibre optique sur les sites de Miel Vert et Florilèges

Les sites du 23ème et de la SIDR 400 accueillant les deux manifestations phares de la commune du Tampon (Miel Vert et Florilèges) constituent des lieux stratégiques où se déroule la grande majorité des événements organisés par la municipalité. Les moyens et les équipements utilisés lors de ces événements nécessitent des ressources en communication plus rapides et mieux adaptées. La fibre optique apparaissant comme la solution la plus performante à l'heure actuelle, la municipalité a fait le choix dans un premier temps de la

déployer sur ces deux principaux sites.

Les modalités financières relatives à ce projet vous sont présentées ci-après :

Plan de financement

État (80 % du coût HT) :	105 241,66 € HT
Commune (solde y compris TVA) :	37 492,34 € TTC
TOTAL TTC :	142 734,00 € TTC

Affaire n° 13-20190528	Délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 127-1 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et l'article 74 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui ont remanié l'article L2122-22 du CGCT pour permettre aux conseils municipaux de déléguer au Maire le pouvoir de solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur (article 2122-22 de l'article 26 du CGCT),

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon fait régulièrement appel aux nombreux dispositifs d'aides existants : le Plan de relance régional, le Pacte de solidarité territoriale du Département, le Fonds exceptionnel d'investissement et la Dotation de soutien à l'investissement public local de l'État, les fonds européens,... afin de financer d'importants projets et d'optimiser, de fait, ses ressources financières,

Considérant que les appels à projets lancés par ces institutions prévoient des délais de remise de dossier très contraints (moins d'un mois dans certains cas),

Considérant que les services communaux ont dû à plusieurs reprises solliciter des dérogations concernant la transmission de la délibération approuvant le projet et ses modalités de financement, compte tenu des contraintes calendaires afférentes à l'organisation du Conseil municipal (rédaction et validation des affaires, convocation des membres, transmission et retour du contrôle de légalité),

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- de déléguer au Maire la demande d'attribution de subventions, afin de respecter les délais de dépôt de dossiers auprès de nos partenaires financiers,

- en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT, le Maire sera tenu d'informer les membres du Conseil Municipal des subventions attribuées à la commune du Tampon dès leur notification.

Affaire n° 14-20190528	Travaux de réhabilitation de la maison des associations au 23ème km Avenant n° 1 au marché n° VI2018.316 - lot 1 (électricité)
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 – 6° du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison des associations du 23ème km, le marché n° VI2018.316 a été notifié le 17 décembre 2018 à la société STESI (31B avenue des artisans - ZA pointe des châteaux , 97436 Saint-Leu) pour un montant de 66 688,62 € TTC,

Considérant que les travaux à réaliser concernent les alimentations principales à partir du TGBT (Tableau Général Basse Tension) existant,

Considérant que lors de la réalisation des travaux, l'entreprise a constaté que le TGBT existant était défectueux. En effet, lors des mesures d'isolement et de conductibilité, il a été constaté que le matériel dans le TGBT existant ne répondait plus aux normes de sécurité des personnes et des biens (défaut d'isolement des conducteurs et des protections, oxydation des contacts des différentiels, mauvais fonctionnement des différentiels avec risque de déclenchement intempestif des protections, notamment),

Considérant que la collectivité a souhaité par ailleurs mettre des attentes pour la future mise en place de chauffages d'appoint,

Considérant qu'il est nécessaire, au vu de ces éléments, d'installer un nouveau TGBT en remplacement de l'existant,

Considérant que ces travaux sont nécessaires et obligatoires pour l'obtention du CONSUEL document obligatoire pour la mise sous tension par EDF,

Considérant les montants suivants :

- Montant initial du marché : **66 688,62 € TTC**
- Montant total avenant n°1: **8 843,77 € TTC**
- Le nouveau montant du marché : **75 532,39 € TTC**

Considérant que l'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant du marché de **13,26%**, d'une part et que le délai initial du marché qui est de 70 jours calendaires se trouve augmenté de 70 jours soit un délai total des travaux fixé à 140 jours, d'autre part,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la conclusion de l'avenant n°1 au marché n° VI2018.316 passé avec la société **STESI**.

Affaire n° 15-20190528	Travaux de réhabilitation de la maison des associations au 23ème km Avenant n° 1 au marché n° VI2018.319 - lot 4 (peinture)
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 – 6° du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison des associations du 23ème km, le marché n° VI2018.319 a été notifié le 17 décembre 2018 à la société **EIMR CRODIER** (15 rue des Véttyvers - ZAC Plateau des Goyaves, 97450 Saint-Louis) pour un montant de 49 756,80 € TTC,

Considérant que les travaux à réaliser concernent l'application de diverses peintures intérieures et extérieures,

Considérant que lors de la réalisation des travaux, l'entreprise a constaté que le crépissage existant était défectueux et n'accrochait plus aux cloisons dans les salles de réunion, d'attente, les bureaux 13 et 14 et les accès,

Considérant qu'il est nécessaire de faire une dépose complète du crépissage existant et de faire un enduit en deux passes sur ces mêmes cloison, afin d'obtenir un bon degré de finition des peintures,

Considérant qu'il convient de confier ces prestations à l'entreprise qui réalise les travaux de peinture, celle-ci ayant déjà pour mission les travaux d'enduit sur les façades extérieures et sur les raccords intérieurs. De plus, cette dernière présente la capacité nécessaire ainsi qu'un avantage économique et technique en raison de son installation de chantier, ses étaiyages et échafaudages déjà présents sur le site,

Considérant les montants suivants :

- Montant initial du marché : **49 756,80 € TTC**
- Montant total avenant n°1: **4 038,77 € TTC**
- Le nouveau montant du marché : **53 795,57 € TTC**

Considérant que l'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant du marché de **8,12%**, d'une part et que le délai initial du marché qui est de 77 jours calendaires se trouve augmenté de 15 jours soit un délai total des travaux fixé à 92 jours, d'autre part,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la conclusion de l'avenant n°1 au marché n° VI2018.319 passé avec la société EIMR CRODIER.

Affaire n° 16-20190528	Rénovation des sanitaires des écoles du Tampon : Avenant n° 1 au marché n° VI2018.269
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 – 6° du Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de la rénovation des sanitaires des écoles, le marché n° VI2018.269 relatif au lot 5 – secteur 5 (Primaire Piton Hyacinthe - Primaire du 19ème km - Primaire Bois Court - Primaire du 23ème Edgard Avril) a été notifié le 15 novembre 2018 à la société **EURL GEORGER STEPHANE KARL (GSK)** (182 chemin neuf, 97430 LE TAMPON) pour un montant maximum annuel de 97 500 € HT,

Considérant que les prestations s'exécutent au moyen de bons de commande et sont réglées par des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix (B.P.U) aux quantités réellement exécutées,

Considérant que l'accord-cadre prévoyait au B.P.U des travaux de démolition, de gros œuvre / métallerie, d'enduit, de carrelage, de faux plafond, de menuiseries, d'électricité, de plomberie et de peinture pour une remise en état et une propreté des sanitaires,

Considérant que lors de la réalisation des travaux de l'école Piton Hyacinthe, dont les sanitaires sont sur deux niveaux (en rez-de-jardin pour l'école élémentaire et au rez-de-chaussée pour la maternelle), il a été constaté des infiltrations au niveau de la dalle terrasse et du plancher. Ces dernières occasionnent une humidité très importante empêchant la mise en œuvre des peintures sur les murs et plafond. De plus, elles peuvent présenter un risque au niveau des appareillages électriques,

Considérant qu'il est donc nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires d'étanchéité, afin de garantir la pérennité du bâtiment,

Considérant que pour une raison de responsabilité, il convient de confier ces prestations à l'entreprise qui réalise les travaux de rénovation des sanitaires de l'école Piton Hyacinthe. De plus, cette dernière présente la capacité nécessaire ainsi qu'un avantage économique et technique en raison de son installation de chantier, ses étais et échafaudages déjà présents sur le site.

Considérant que la présente modification a pour objet l'intégration au Bordereau des Prix Unitaires des prix nouveaux suivants :

- Dépose étanchéité sur dalle = 62,00 € HT / m² ;
- Étanchéité sous carrelage maternelle = 90,00 € HT / m² ;
- Étanchéité toiture dalle = 90,00 € HT / m²;
- Dépose citerne = 600 € HT l'unité ;
- Plot béton à réaliser = 70,00 € HT l'unité,

Considérant que le montant maximum annuel de 97 500 € HT reste inchangé,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la conclusion de l'avenant n°1 au marché n° VI2018.269 passé avec la société **EURL GEORGER STEPHANE KARL (GSK)**.

Affaire n° 17-20190528	Travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales
-------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Représentant du Pouvoir Adjudicateur des 2 avril et 17 mai 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 19 février 2019 pour des travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales,

Considérant que les travaux prendront la forme de marchés conclus à prix global et forfaitaire,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Journal de l'Île de La Réunion,

Considérant que les besoins se décomposent en 6 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Travaux sur la partie basse du chemin Epidor Hoarau
- Lot 2 : Rétablissement d'un écoulement chemin Epidor Hoarau partie haute
- Lot 3 : Création d'un réseau chemin de la Passerelle
- Lot 4 : Création d'un bassin de rétention chemin Farjeau
- Lot 5 : Réalisation d'une évacuation pluviale du chemin des filaos jusqu'au Bras de la rivière d'abord sur le CD3
- Lot 6 : Travaux de reprise d'un caniveau chemin Mazeau

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la passation des marchés avec les candidats retenus par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant global et forfaitaire en € TTC	Délai d'exécution
1	Travaux sur la partie basse du chemin Epidor Hoarau	GTOI (ZIC n°2 – BP n°32016, 97824 LE PORT CEDEX ; Chef de Centre TP SUD : Romain LASSONNERY)	249 948,20	0,5 mois
2	Rétablissement d'un écoulement chemin Epidor Hoarau partie haute	LTH (12, rue Dachery, 97430 LE TAMPON ; Gérant : Yolène HOAREAU)	228 609,50	1 mois
3	Création d'un réseau chemin de la Passerelle	LTH	155 849,40	1 mois
4	Création d'un bassin de rétention chemin Farjeau	GTOI	164 182,20	0,5 mois
5	Réalisation d'une évacuation pluviale du chemin des filaos jusqu'au Bras de la rivière d'abord sur le CD3	LTH	812 231,00	1,5 mois
6	Travaux de reprise d'un caniveau chemin Mazeau	GTOI	124 839,02	0,5 mois

Affaire n° 18-20190528

Maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage, de climatisation, de chauffage sur la commune du Tampon – relance du lot n° 1 suite à résiliation (2ème procédure)

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de la maintenance préventive et corrective des installations de désenfumage, de climatisation, de chauffage sur la Commune du Tampon, le Conseil Municipal a approuvé, le 1^{er} avril 2017, la passation de l'accord-cadre pour le lot n°1 « climatiseurs et chambres froides » avec la société SOREFROID (2284, chemin patelin Rivière du Mat les bas, 97440 SAINT ANDRE),

Considérant que l'accord-cadre correspondant a été résilié, le 7 novembre 2018, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise,

Considérant qu'une première consultation lancée le 7 janvier 2019, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été déclarée infructueuse en l'absence d'offre, d'une part et que par conséquent, une seconde procédure a été engagée le 21 mars 2019, d'autre part,

Considérant que les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la passation de l'accord-cadre avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant maximum annuel en € TTC
1	Climatiseurs et chambres froides	SOCIETE FRIGORIFIQUE DU SUD (40 chemin Alexandre Séry 97430 LE TAMPON ; gérant : Jacques DARIDE)	60 000

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Représentant du Pouvoir Adjudicateur du 20 mai 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 24 avril 2019 pour le désamiantage avant démolition, du Foyer Marie Poitevin situé au 16 rue Marie Poitevin à La Plaine des Cafres,

Considérant que les travaux prendront la forme d'un marché conclu à prix global et forfaitaire mais qu'il est toutefois prévu un prix unitaire (au ml) pour un éventuel retrait de conduits en amiante ciment enterrés en phase démolition, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 15 000 € TTC,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication localement au journal d'annonces légales « Le Quotidien »,

Considérant que la durée du marché se confond avec le délai d'exécution qui est laissé à l'initiative des candidats, sans dépasser le délai plafond de 11 semaines calendaires (hors plan de retrait),

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,

Yannis Lebon s'abstenant

la passation du marché avec le candidat retenu par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, comme suit :

DESAMIANTAGE DU FOYER MARIE POITEVIN			
Attributaire	Montant forfaitaire global en € TTC	Montant unitaire (1 ml)	Délais d'exécution en semaines calendaires (hors plan de retrait)
AMIANTE INGENIERIE 15 chemin des Pierres 31 150 Bruguières Gérant : M. Grégory VITRANT Tel : 05 34 59 34 86	157 428,08 € TTC	48,83 € TTC	9 semaines calendaires

Affaire n° 20-20190528	Création d'un centre administratif : Missions complémentaires et réajustement du marché de maîtrise d'œuvre
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-20170708 du Conseil Municipal du 8 juillet 2017,

Vu la délibération n° 21-20190427 du Conseil Municipal du 27 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mai 2019,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre administratif, au groupement CHABANNES & PARTENAIRES – Architecte Mandataire / LAB / Atelier d'Architecture et de Paysage Michel Reynaud / LEU / DELHOM ACOUSTIQUE / JACQUES GANDEMER / KEO INGENIERIE,

Considérant qu'au vu de la modification de programme augmentant l'enveloppe budgétaire prévisionnelle approuvée par le Conseil Municipal du 27 avril 2019, il convient :

1/ de réajuster la rémunération provisoire du maître d'œuvre dont le taux a été revu à la baisse après négociation (11,20% au lieu de 11,30% initialement prévu dans l'acte d'engagement du marché),

2/ de permettre au maître d'œuvre de poursuivre ses missions après réalisation des études complémentaires ci-après :

- Études PREBAT pour un montant de 99 400,00 € HT, nous permettant d'être éligible à une subvention de l'ADEME et portant sur le diagnostic du bâti existant, les campagnes de mesures, les essais en soufflerie pour les études structurelles, les études en besoins de chauffage, des ponts thermiques, des transferts hydriques et des

- stratégies de ventilations et d'optimisation des paramètres été/hiver ;
- Études réglementaires au cas par cas pour un montant de 6 600,00 € HT qui permettront une meilleure coordination et un gain de temps pour la réalisation des différentes études et le dépôt du permis de construire ;
 - Étude d'impact environnementale pour un montant de 6 700,00 € HT ;
 - Diagnostic acoustique (état initial) pour un montant de 4 295,00 € HT,

Considérant que l'ensemble de ces modifications fait l'objet d'un avenant (n°1) qui reprend la rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre (mission de base + missions complémentaires),

Considérant qu'il convient de préciser que la rémunération définitive sera quant à elle arrêtée à l'approbation de l'APD,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés

Monique Bénard-Deslais et Sylvia Firoaguer votant contre,
Yannis Lebon s'abstenant

l'avenant n° 1 conclu avec le groupement CHABANNES & PARTENAIRES – Architecte Mandataire / LAB / Atelier d'Architecture et de Paysage Michel Reynaud / LEU / DELHOM ACOUSTIQUE / JACQUES GANDEMER / KEO INGENIERIE.

Affaire n° 21-20190528	Projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de Foire à Bourg Murat Lancement et modalités de la concertation préalable au titre du Code de l'Environnement
-------------------------------	--

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L121-16 et L123-1 du Code de l'Environnement,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant le projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de Foire à Bourg Murat, il y a lieu de fixer les modalités de la concertation préalable au titre du Code de l'Environnement, comme suit :

I– Objectifs et description du projet

Dans une dynamique de développement économique et touristique des Hauts, la commune du Tampon souhaite développer un projet de tyroliennes, qui se situerait entre le Piton Dugain et le lieu-dit Champ de Foire, à la Plaine des Cafres. En effet, les hauts de notre territoire communal représentent un atout majeur pour l'attractivité de l'île. Ainsi, ce sont près de 311 000 véhicules qui transitent chaque année par Bourg-Murat, ce qui représente un potentiel important de fréquentation pour une structure telle qu'évoquée précédemment.

Le site envisagé présente des caractéristiques idéales et adaptées pour ce type d'activité de loisirs. Ses principaux atouts sont notamment une vue panoramique, une hauteur idéale pour les trajectoires de tyroliennes et la fraîcheur des hauts très attractive en période estivale.

Partant de ces constats et points forts, la collectivité a décidé de concrétiser cet ensemble de tyroliennes en s'appuyant sur des études préliminaires de plusieurs spécialistes, qui ont démontré la faisabilité, l'intérêt et l'opportunité de l'opération.

Le projet de tyroliennes du Piton Dugain, qui se composera de 10 câbles parallèles, comprendra :

- une zone de préparation sur le Champ de Foire au 27ème km,
- un espace de prise en charge des usagers,
- un acheminement vers le site de départ,
- une plate-forme de départ sur le Piton Dugain à une altitude de 1 744,35m,
- une plate-forme d'arrivée sur le Champ de Foire à une altitude de 1619,01m.

Le coût de l'opération s'élève à 2 047 063,00 €, hors coût des aménagements annexes (parkings, toilettes, accueil, aires de pique-niques, ...).

II – Modalités de la concertation préalable

Par arrêté préfectoral n° 2018-1200/SG/DRECV du 10 juillet 2018, le projet d'installation de tyroliennes entre le Piton Dugain et le Champ de Foire est soumis à une évaluation environnementale. Conformément à l'article L. 122.1 du Code de l'Environnement, les projets assujettis à une évaluation environnementale doivent effectuer une concertation préalable afin d'associer le public à leur élaboration.

Cette participation du public s'effectuera dans les conditions prévues par l'article L.123-16 du Code de l'Environnement et les modalités de cette concertation seront les suivantes :

- Un avis de lancement sera publié au moins quinze jours avant le début de la concertation préalable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [https : //www.letampon.fr](https://www.letampon.fr), et par voie d'affichage en mairie centrale, dans les mairies annexes et sur les lieux du projet. Cet avis comportera les informations suivantes :
 - l'objet de la concertation

- l'initiative de la concertation
 - la durée et les modalités de la concertation
 - l'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable.
- Un dossier sera mis à disposition du public pendant une durée de quinze jours à la mairie annexe de la Plaine des Cafres (aux heures habituelles d'ouverture au public) et comprendra :
 - un dossier permettant à la population de prendre connaissance du projet, comprenant les objectifs et caractéristiques principales du projet, son coût estimatif, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement et une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées,
 - un registre destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier pourra aussi être consulté par voie électronique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.letampon.fr>.

- Une réunion publique sera organisée entre Monsieur Le Maire et la population.

Les observations et propositions du public déposées par voie électronique ou postale devront parvenir à la commune durant le délai de mise à disposition du public. Elles pourront également être consignées dans le registre de la concertation préalable qui restera ouvert jusqu'à sa clôture.

Enfin, le bilan de la concertation et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation seront établis et publiés dans un délai de trois mois après la fin de la concertation (article R. 121-21).

Par la suite, la prise en compte des observations et propositions ainsi que le bilan de la concertation seront présentés, pour approbation au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité des suffrages exprimés

Monique Bénard-Deslais, Sylvia Firoaguer, Paul Cazal, Jean-Jacques Vlody s'abstenant
de lancer la concertation préalable du projet de tyroliennes, selon les modalités précitées.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que la commune du Tampon souhaite mettre en valeur le dynamisme de ses associations dans le domaine musical ainsi que ses artistes,

Considérant qu'il s'agit également pour la municipalité de concourir à la dynamisation de son territoire,

Considérant que la municipalité souhaite organiser la traditionnelle **Fête de la Musique** sur 2 journées, et qu'il y a lieu d'arrêter le dispositif d'ensemble de la manifestation :

- **Le vendredi 21 juin de 14h à 18h** : sur la rue Hubert Delisle avec l'installation de 4 scènes pour la programmation d'artistes de renommée réunionnaise.

Il y aura également des ateliers de fabrications d'instruments de musique et des ateliers de jeux musicaux.

- **Le dimanche 23 juin de 9h à 17h30** : salle des fêtes du 23ème km avec l'installation d'une unique scène pour la programmation d'artistes de renommée réunionnaise.

Il y aura en parallèle, une brocante musicale, un atelier initiation chant et percussions, des chants et danses des associations et des artistes confirmés...

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à minima à **8 000 €** (huit mille euros) pour ces **2 journées d'animation** dont :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Sécurité SSIAP/PSE	1 000.00 €
Location de sono	2 500,00 €
10 artistes	4 500,00 €
Total	8 000,00 €

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

l'organisation de la fête de la musique 2019, selon le dispositif d'ensemble suivant, ainsi que :

* la convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour les associations ou organismes ayant un stand d'information et de démonstration,

* la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de points de restauration sur le site du 23ème km pendant la manifestation,

* l'adoption des montants des redevances journalières pour l'occupation du domaine communal, redevances fixées par la délibération n° 13 du 21 mai 2007 :

- Petites attractions et Animations pour enfants : 50,00 €
- Camion bars et petits métiers de bouche : 25,00 € le mètre linéaire
- Restaurants, bars et commerçants divers : 3,50€ le m²,

• Pour l'attribution des emplacements affectés à la restauration, un avis de publicité sera simultanément inséré dans une publication à diffusion locale habilitée à recevoir des annonces légales ainsi que sur le site internet de la mairie, et les réseaux sociaux, à partir du 20 mai 2019. Les emplacements mis à disposition des exposants et forains seront répartis par catégorie d'activité et de métiers liés à l'alimentation.

La sélection des forains et exposants pourra se faire sur la base des critères suivant : «principe de sécurité et d'hygiène», «variété et adaptation de l'offre tarifaire à tous publics» . En cas d'égalité ne permettant pas l'attribution d'un ou plusieurs emplacements, il sera procédé à un tirage au sort en formation collégiale.

Conditions de participation à la procédure de sélection, remettre un dossier complet mentionnant jusqu'au 03 juin 2019 :

Présentation du demandeur : Nom, Prénom, Adresse

- catégorie d'emplacement sollicités,
- caractéristiques des produits commercialisés ou de l'activité proposée
- matériels utilisés
- dimensions du stand
- des photos du stand (non obligatoire)
- tarifs appliqués
- besoin en électricité....

Les emplacements seront attribués suivant l'ordre décroissant de classement des candidatures établis sur la base des critères ci-dessus, jusqu'à épuisement des emplacements disponibles pour la catégorie concernée

- le paiement des spectacles programmés par la régie d'avance des spectacles de la Commune,

- l'imputation de la charge correspondante au budget de la collectivité chapitre 011 de l'exercice en cours,

- l'inscription des recettes issues de cette manifestation au budget de la collectivité au chapitre 70.

Affaire n° 23-20190528

**Animations et Braderies commerciales 2019
Partenariat avec l'association des commerçants du
Tampon**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant le souhait de l'association des commerçants de « booster » le potentiel commercial de la Commune du Tampon grâce des animations de rue et des braderies commerciales,

Considérant que ces actions présentent un intérêt pour la commune en lien avec sa politique d'animation et de dynamisation de son centre ville,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

- la braderie commerciale se tiendra du samedi 3 août au mercredi 14 août 2019 de 8h30 à 18h30 inclus avec occupation temporaire du domaine public. Le périmètre d'installation des étals des forains, particuliers et commerçants est défini comme suit :

* la rue Hubert Delisle, portion comprise entre la route nationale 3 - « rond point des chandelles » et la rue Jules Bertaut ainsi que le parking à l'arrière de « Groupama Assurances »

* le parvis de l'église et la surface devant la Croix Jubilé ne devront faire l'objet d'aucune convention d'occupation du domaine public. Ces sites devront rester libres d'accès par la rue du Père Rognard.

* la fixation de la redevance forfaitaire fixée à 2 500€ (deux mille cinq cent euros) pour l'occupation du domaine public payée par l'association à la commune,

- la convention de partenariat correspondante établie entre la commune du Tampon et l'association des commerçants du Tampon.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Centre français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est un organisme de gestion collective agréé, conformément aux articles L.122-10 à L.122-12 du code de la propriété intellectuelle, en matière de droit de reproduction par reprographie pour la presse et le livre,

Considérant que des éditeurs de presse ont confié au CFC la gestion des droits attachés à leurs publications pour l'utilisation de celles-ci par des tiers sous forme de copies numériques. A cet effet, le CFC délivre par contrat aux utilisateurs les autorisations de reproduction et de représentation dont ils ont besoin, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle,

Considérant que le contrat proposé à la commune autorise la reproduction numérique d'articles de presse et de copie papier d'articles de presse et de pages de livres, ainsi que leur mise à disposition ou leur diffusion en interne au sein de la collectivité. Le but de cette convention est d'offrir à la commune la possibilité de reproduire des contenus éditoriaux tout en respectant le droit d'auteur,

Considérant qu'il s'agit d'un contrat annuel nécessitant le versement d'une redevance par la commune en contrepartie de l'autorisation accordée par le CFC. La redevance annuelle est calculée en fonction du nombre d'agents de la commune susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier. Pour la commune du Tampon, il a été estimé que 10 agents sont concernés. La redevance annuelle sera donc de 150 euros,

Le Conseil Municipal,

réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

le contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées entre la commune et le centre français d'exploitation du droit de copie.

Affaire n° 25-20190528

**Fourniture de poulets fermiers frais rouges à destination des cantines scolaires :
Protocole transactionnel relatif à l'exécution du bon de commande n° ENG1810446**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2044 et suivant du Code civil,

Compte-tenu des éléments suivants intervenus entre la commune et la société Hoareau Priscilla :

1. Exposé des faits

La commune du Tampon et l'entreprise HOAREAU PRESCILLA ont conclu un marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande n° VI 2016-274 (lot n° 132) notifié le 27 décembre 2016, ayant pour objet la fourniture de poulets fermiers frais rouges à destination des cantines scolaires.

Ce marché d'une durée initiale d'un (1) an, reconductible tacitement trois (3) fois pour la même durée, comprend un montant maximum de commandes fixé à 56 000 € H.T. par an.

Sur le fondement du marché susvisé, la commune du Tampon a émis le 9 octobre 2018 un bon de commande portant sur la fourniture de 1 600 kilogrammes de poulets devant être livrés le 15 novembre 2018 pour un montant total de 12 640 € TTC.

Ces denrées ont été récupérées à cette date, dans les locaux de l'entreprise, par le service de la restauration scolaire de la commune puis, transportées dans un camion réfrigéré pour être livrées dans les six cuisines centrales.

À la livraison de la marchandise en cuisines centrales, les chefs de production ont observé lors des contrôles obligatoires, des signes d'altération de la viande. Des fiches de non-conformité ont été établies puis transmises au service de la restauration scolaire qui a décidé de retirer, par mesure de précaution, l'ensemble de la marchandise du circuit de préparation des repas et de l'entreposer en chambre froide.

Le laboratoire d'analyse bactériologique (MICROLAB), sur demande du service, s'est rendu sur le site afin de prélever des échantillons de la marchandise concernée. Les résultats ont, par la suite, confirmé "*la qualité bactériologique non satisfaisante*" de ces échantillons.

Il est à noter que la totalité de la viande récupérée a été entreposée en chambre froide au magasin du 12ème km, de façon isolée, puis détruite à la demande de la restauration scolaire par une société d'équarissage.

Pour mémoire, aucun incident n'a été constaté antérieurement. En 2017 (de mars à décembre), la commune a émis 11 bons de commande auprès du fournisseur pour un total de 3 820 kg. En 2018 (d'avril à octobre), 4 bons de commande ont été émis pour un total de 2 485 kg.

2. Le litige et la position des parties

2.1 La position de l'entreprise

L'entreprise estime que la contamination de la viande est imputable aux conditions de transport effectué à partir de ses locaux jusqu'aux différentes cuisines centrales, par le service de la restauration scolaire de la commune. Elle fait valoir le fait qu'aucune réserve n'a été émise par les services municipaux sur la qualité de la viande lors de la prise en charge de la marchandise. Elle met en cause les conditions de transport. L'entreprise demande en conséquence le paiement de la totalité de la commande, soit 12 640 € TTC (facture du 16 novembre 2018).

2.2 La position de la commune

Les services municipaux considèrent au contraire que le transport de la marchandise vers les cuisines centrales ne peut être à l'origine de la contamination de la viande, dès lors que les règles d'hygiène et de température lors du chargement et du transport ont été rigoureusement contrôlées, respectées et répertoriées dans les documents relatifs aux exigences réglementaires.

3. Le contenu de la transaction

Afin d'éviter une procédure contentieuse longue, coûteuse et à l'issue incertaine, la commune et l'entreprise se sont rapprochées afin de tenter de mettre un terme à ce différend par des concessions réciproques.

A l'issue de la discussion, l'entreprise accepte le principe d'une transaction à hauteur de 8 400 € à titre d'indemnisation, en compensation des dépenses engagées.

Un protocole transactionnel a été établi sur cette base à titre de règlement forfaitaire et définitif de la facture objet du litige.

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

le protocole transactionnel à intervenir entre la commune et l'entreprise Hoareau Priscilla.

Affaire n° 26-20190528

**Remise gracieuse de la dette de Madame Corinne
Anathalie Fuma**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que Madame Corinne Anathalie Fuma bénéficie d'un emplacement communal de 14m² lui permettant d'exercer au moyen de son camion-bar son activité de vente de sandwiches et de boissons non alcoolisées à proximité du collège de Terrain Fleury,

Considérant qu'à ce titre, elle a signé une convention d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, le montant de sa redevance ayant été fixé à 600 € par an, payable trimestriellement,

Considérant que la crise sociale dite des « Gilets Jaunes » de novembre 2018, a substantiellement impacté le chiffre d'affaires de son activité commerciale, Madame Fuma a même été contrainte de cesser toute activité pendant 15 jours consécutifs, se voyant ainsi dans l'incapacité d'honorer l'ensemble de sa dette,

Considérant qu'elle a sollicité Monsieur le Maire afin de bénéficier d'une remise gracieuse pour la période concernée,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à titre exceptionnel une remise gracieuse à Madame Corinne Anathalie Fuma pour le troisième trimestre de la convention allant du 1er novembre 2018 au 31 janvier 2019, soit un montant de 150 euros. Il convient de préciser que l'intéressée a déjà réglé un trimestre soit 150 €, elle ne restera donc redevable que des deux autres trimestres soit 300 €,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à l'unanimité

- d'accorder à titre exceptionnel une remise gracieuse de 150 euros à Madame Corinne Anathalie Fuma.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que l'archipel des Comores a été frappé par le violent cyclone Kenneth dans la nuit du 24 au 25 avril 2019, faisant de nombreux dégâts,

Considérant que le bilan officiel fait état de plusieurs morts, de 182 blessés et de 15 000 sinistrés,

Considérant que l'agriculture, principale ressource des Comores, a été détruite à 77%,

Considérant les liens historiques et notre proximité géographique, la commune du Tampon doit apporter sa contribution,

Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 28 mai 2019 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

décide à la majorité absolue des suffrages exprimés

Monique Bénard-Deslais et Sylvia Firoaguer votant contre

- d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 5 000 € (cinq mille euros) en faveur de la PIROI, Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien, Croix-Rouge Française, pour venir en aide à la population comorienne,

- d'approuver la convention liant la Commune du Tampon à la PIROI.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à dix-huit heures trente-six minutes.

Fait et clos au Tampon les jour, mois et an sus mentionnés.

Le Maire,


André Thien Ah Koon

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
ASSOCIATIONS DIVERSES				
ANDOMINIPAVÉ 98 rue Alverdy 97430 Le Tampon <i>Arts Plastiques</i>	Madame LAFARGUE Pascale	-Enrichir, promouvoir, diffuser, pratiquer les activités artistiques ; Collectif d'artistes peintres	360 €	660 €
ATELIER DES GLYCINES 98, rue Alverdy 97430 le Tampon <i>Arts Plastiques</i>	Madame LAMBERT Colette	- Participer aux développements sociaux, culturels, artistiques et pluridisciplinaires ; - Permettre à des personnes porteuses de handicaps ou non d'avoir une activité adaptée dans les domaines des arts du spectacle et de la production artistique (expression scénique, exposition de leurs créations, initiation à la couture, à la pâtisserie, maquillage, etc) ; - Promouvoir la culture auprès de tout public, d'inciter à l'expression par le biais d'un accompagnement.	300 €	550 €
COULEUR OcéAN 122 Bis chemin Neuf PK14 97430 Le Tampon <i>Chant</i>	Madame DIJOUX Marie Carole	-Participer aux développements : sociaux, culturels, artistiques et pluridisciplinaires ; -Permettre à des personnes porteuses de handicap ou non, d'avoir une activité adaptée dans les domaines des arts du spectacle et de la production artistique.	300 €	550 €
VILLANCICO 32 rue du Paille-en-Queue 97430 Le Tampon <i>Chant</i>	Madame ROBERT Brigitte	-Promouvoir le chant choral auprès d'un large public, -Travail vocal et musical sur des œuvres classiques, -Réalisation de concerts.	1 920 €	3 520 €
COEUR DE RUE 3 bis, chemin Lebihan 97430 Le Tampon <i>Danse</i>	Madame ROBERT Cléda	-Promouvoir la culture Hip-Hop à travers des activités au sein des quartiers avec différentes communes, les écoles publiques et privées ; spectacles de danse (théâtres, podiums).	1 800 €	3 300 €
ASSOCIATION ECOLE K'DANSE 7B rue Montaigne-ZA Trois Mares 97430 Le Tampon <i>Danse</i>	Monsieur LEBON Jean Richard	-promouvoir la danse par la mise en place de cours de danses classiques, jazz, claquettes et l'éveil corporel, d'un atelier chorégraphique ainsi que par l'organisation de spectacles et soirée.	1 200 €	2 200 €
TROIS MARES DANSE 38, rue Bazeilles 97430 Le Tampon <i>Danse</i>	HOARAU Jean Bernard	-Proposer aux adhérents des activités culturelles, artistiques (en particulier la danse) et récréatives à ses adhérents.		2 200 €
WARFIELD 7, rue Montaigne - ZA Trois Mares – 97430 Le Tampon <i>Musique</i>	Monsieur MONTAUBAN Guillaume	Ses missions principales sont d'aider à la rédaction et à la réalisation des projets artistiques amateurs et d'accompagner les individus dans la pratique d'instruments.	600 €	1 100 €
LES ROSSIGNOLS 7, impasse Collardeau 97430 Le Tampon <i>Musique</i>	Monsieur SENSE Joseph	-Promouvoir l'identité de la Réunion, notamment par le biais de la musique traditionnelle auprès des jeunes ; -Proposer des ateliers pratiques tels que l'expression, l'écriture musicale.	600 €	1 100 €
BAMBOLÉ 186, rue Dachery 97430 Le Tampon <i>Poésie</i>	Madame SADALA Anne	Développer et promouvoir la culture réunionnaise à travers la musique, la danse et diverses activités socio-culturelles.	720 €	1 320 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
ASSOCIATION CASE A PATCH 151 rue du Général de Gaulle 97430 Le Tampon Patchwork	Madame BARBE Vivianna	Regrouper des passionnés de Patchwork, quelque soit leur niveau,dans un esprit de convivialité et de partage de matériel et de savoir faire.	180 €	330 €
ASSOCIATION VÉLI 38 chemin Eucher Pothin 97430 Le Tampon Spectacle/poésie	Monsieur BOYER Eric	Formation, production, diffusion dans le domaine des arts et de la culture, transmission du patrimoine culturel réunionnais.	300 €	550 €
TIMODOU 55 rue Roland Garros Appt 19 - 97430 Le Tampon Multi activités	Madame MANGUE Catherine	-accompagnement, en complément à des soins, d'un public spécifiques (handicaps, maladies...) pour un mieux être et une revalorisation de la personne, ainsi que la prévention de la violence et les apprentissage éducatifs... -représentation de spectacles de marionnettes et ateliers d'expression et création -formations sur le développement de sa créativité	600 €	1 100 €
LES CINQ D'À COTÉ - COMPAGNIE THEATRALE 4 Impasse Collardeau 97430 Le Tampon Organisation de spectacle musical et théâtral	Madame DUMONCEL Guillemette	-l'organisation, la création, la production, la réalisation, la promotion ou la diffusions de spectacles en tous genres, d'expositions, d'activités culturelles ; -le développement de la pratique culturelle ; -l'animation de quartiers ou de structures ; -la formation d'apprenants ou de formateurs dans un champs d'intervention artistiques, culturel, éducatif et social.	300 €	550 €
ASSOCIATION DE GESTION DU THEATRE DU TAMPON (AGTT) 20 rue Victor le Vigoureux 97430 Le Tampon Théâtre	Monsieur POUVIN Henri Paul	Gestion administrative, financière, artistique, et plus généralement l'exploitation du Théâtre du Tampon (Théâtre Luc Donat).	150 000 €	275 000 €
THÉÂTRE D'AZUR 87 Rue du Général de Gaulle 97430 Le Tampon Théâtre	Monsieur CERVEAUX Jacques	-Développer et promouvoir l'activité artistique et culturelle (théâtre, musique...)	9 000 €	16 500 €
FNCTA UNION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN 4 impasse Collardeau 97430 Le Tampon Théâtre	Madame VAN EECKHOUT Ann	-Rassembler les compagnies non professionnelles de théâtre et d'animation adhérentes à la FNCTA et domiciliées sur le territoire de l'Union (Réunion et Océan Indien) ; -Créer des liens, contribuer à l'éducation populaire, défendre les intérêts des adhérents, assurer la formation	600 €	1 100 €
CULTUR'PEI 32 impasse Georges Brassens 97430 Le Tampon Théâtre	Monsieur TARROUX Paul	Développer les arts de la parole, de l'image,créer des spectacles vivants	600 €	1 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU TAMPON (MJC) 18, rue Victor le Vigoureux - BP 89 97839 Le Tampon Cedex Multi activités	Monsieur DELAVERGNE Philippe	-Encourager les activités culturelles et animations socio-éducatives -Proposer des activités culturelles et artistiques variées pour les jeunes -Organiser des expositions, stages et manifestations diverses -Participer aux animations ou événements communaux	24 000 €	44 000 €
LOVELY DANCE 37 bis, impasse Commandant Richard 97430 Le Tampon Multi activités	Monsieur CADET Jean Hugues	-Réunir, de faire participer les jeunes à partir de 6 ans à l'apprentissage de la danse sous toutes ses formes ; -Organiser des manifestations et spectacles.	420 €	770 €
SOL EN KER 7, rue Montaigne – ZA Trois Mares 97430 Le Tampon Multi activités	MONTAUBAN Sylvaine	Mettre en œuvre des activités sociales, culturelles et éducatives pour : -l'insertion et la formation , -favoriser l'ouverture sur le monde, l'accès aux loisirs culturels et au numérique, -l'épanouissement personnel et le renforcement des liens au sein des quartiers de la commune.	1 560 €	2 860 €
ASSOCIATION HARMONIE 76, rue Frédéric Badré LCR Araucarias 97430 Le Tampon Multi activités	GRENIER Jean Louis	-Organiser des activités manuelles, culturelles et sportives; -Organiser des rencontres : information, prévention; -Organiser des sorties...	1 440 €	2 640 €
ASSOCIATION CREANIME 974 9 impasse des Lièges -Appt 114 Europa ZAC Châtoire 97430 Le Tampon Multi activités	Madame BOYER Sophie	Promouvoir, soutenir, accompagner le développement de toutes les activités culturelles, d'animation	1 200 €	2 200 €
LES AURORES 120 SHLMR Aurore-91 rue Saint Augustin 97430 Le Tampon Multi activités	Madame CHOLLET Marie- Françoise	-Créer des liens entre les habitants du quartier par le biais d'animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges intergénérationnels et les différentes cultures. -Améliorer le cadre de vie en accompagnant des projets portés par les habitants du quartier, en mettant en place un partenariat avec les institutions de proximité. -Inciter à la création artistique et à l'action de démocratisation culturelle.	300 €	550 €
ASSOCIATION UNIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION, DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AUDACE) Maison des associations 5 rue Laurent Gonthier 97418 Plaine des Cafres Multi activités	Madame PICARD Achille	Mise en place de projets intergénérationnels, environnementaux, amélioration de l'habitat, chantier d'insertion, animations socioculturelles et artisanales.	1 200 €	2 200 €
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE LES GENETS 3 Allée des Ecrins 97418 La Plaine des Cafres Multi activités	Madame CORRE Martine	Animation socio-éducative, le sport, la culture et soutien social pour tout public et les voyages et échanges européen Mise en œuvre d'activités ludiques, jeux récréatifs, éducatifs, pratique sportive, clubs de jeux, projections? Cours de danse, de théâtre, de chant, d'informatique, de cuisine	600 €	1 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
ASSOCIATION CHAMPCOURT LÉ LA 1 impasse de Liège aptt 66 Résidence Europa 97430 Le Tampon Multi activités	Monsieur TIMBOU Dominique	-Favoriser par le sport, loisir et animation culturelle, une dynamique faisant participer adhérents, amis et familles dans des actions pour l'environnement et d'actions d'animation du quartier. -Garantir l'accessibilité à tous publics, notamment les personnes en situation de handicap et met tout en œuvre pour leur développement personnel, leur épanouissement et leur bien-être.	1 200 €	2 200 €
VAOVAO SPORTIVE ET CULTURELLE 3 impasse Michael Faraday aptt 3 – SIDR Halley - 97430 Le Tampon Multi activités	Monsieur COMBO Abilkarim	- Promouvoir la culture traditionnelle mahoraise - Favoriser la communication envers les jeunes afin d'éviter l'échec scolaire, social et d'organiser des festivités - Aider les enfants des écoles primaires, maternelles. - Pratique de toutes activités sportives.	4 800 €	4 800 €
ARTEFAKT 114 Rue du Père Rognard 97430 Le Tampon Culture multidisciplinaire	Monsieur FESTIN Mickaël	Favoriser la création de favoriser la création de spectacle vivant liée à la danse à travers tout type d'action visant à cette effet : action pédagogique, production et administration de la compagnie de danse ARTEFAKT ouverte à différents artistes ayant un projet de création, organisation d'événement	600 €	1 100 €
ASSOCIATION ORGANISATRICE DES MANIFESTATIONS DES AINÉS DU TAMPON (AOMAT) 29, chemin Robin Bérive 97430 Le Tampon 3ème jeunesse	Monsieur HOARAU Jean Jacky	-Animation, promotion et solidarité au profit des personnes âgées de la commune du Tampon - Apporter aide et défense à la personne âgée de 60 ans et plus en difficultés - Regrouper les associations des personnes âgées - Organiser leurs manifestations	15 600 €	28 600 €
AMICALE DES RETRAITÉS DU TAMPON 259 Bis Chemin Nid Joli 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Monsieur GRONDIN Maximin	-Réunir des retraités autour d'activités sociales, culturelles, récréatives et sportives ayant pour soutien le partage et l'amitié	600 €	1 100 €
CLUB 3EME JEUNESSE LA COLOMBE 203 Chemin du Petit Tampon 97430 Tampon 3ème Jeunesse	Madame TURPIN Nicolette	- Animation spécifique de la 3ème jeunesse - Regrouper ses membres habitant le quartier -Proposer des rencontres -Organiser des loisirs, et, dans la mesure du possible, de résoudre leurs problèmes de toute nature.	600 €	1 100 €
ASSOCIATION ARC EN CIEL 26, impasse des Arums 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Madame LAURENT Simone	-Favoriser les rapports entre personnes âgées -Développer en leur faveur des activités culturelles, des loisirs, des actions d'entraide et d'assistance morale et matérielle.	600 €	1 100 €
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE 259 chemin Nid Joli 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Monsieur PERCHERON Yves	Promouvoir les activités récréatives et culturelles aux retraités de la fonction publique de la Commune du Tampon	600 €	1 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
LES CŒURS JOYEUX DU 14EME KM 44 Ter Rue Jean Albany-Trois Mares 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Monsieur RICQUEBOURG Luc Maximin	-Favoriser les rapports entre les personnes âgées, -Développer en leur faveur des activités culturelles et de loisirs au niveau de la Commune, -Information sur leurs droits en matière de retraite, de maladie et de prévention, -Organiser toutes actions d'entraide, d'assistance, -Préserver, d'une manière générale, par tous les moyens leurs intérêts moraux et matériels.	600 €	1 100 €
LES MYOSOTIS 195, rue Charles Beaudelaire 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Madame AHO-NIENNE Denise	Animation spécifique de la 3ème jeunesse à but non lucratif - Regrouper ses membres vivant dans le secteur, afin de leur proposer des rencontres, des loisirs et des sorties.	600 €	1 100 €
ASSOCIATION TROISIEME JEUNESSE LA VIE EN ROSE 5 rue Roland Gonthier 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Madame LEBON Josette	Consolider les liens de cohésion et de solidarité envers les personnes de la "Troisième Jeunesse" en multipliant et en favorisant les échanges à caractère social, culturel, sportif, touristique par le biais notamment d'animations, de sorties, de visites guidées, thé et déjeuner dansant.	600 €	1 100 €
LES CŒURS EN JOIE 29 chemin Robin 97430 Le Tampon 3ème Jeunesse	Monsieur HOARAU Jean Jacky	- L'animation spécifique du 3ème âge -Regrouper ses membres, habitant le secteur de Bérive, afin de leurs proposer des rencontres, d'organiser leurs loisirs et, dans la mesure du possible, de résoudre leurs problèmes de toute nature, auxquels ils peuvent être exposés.	600 €	1 100 €
TI BONHEUR LÉ O' 39 chemin Louis Fontaine 97418 Plaine Des Cafres 3ème Jeunesse	Monsieur Marc THIRIET	Association de 3ème Jeunesse qui organise ou participe à divers animations et voyages ; Apporte un soutien dans les actes de la vie courante à ses adhérents	1 800 €	6 600 €
AMBIANCE PLAINOISE 20 bis Chemin Louis Fontaine 97418 La Plaine des Cafres 3ème Jeunesse	Monsieur LALLEMAND Denis	Regrouper ses membres sur le secteur de La Plaine des Cafres, afin de leur proposer des rencontres, organiser leurs loisirs et offrir un lieu d'entraide et d'échanges. L'association se propose d'atteindre des objectifs notamment par l'organisation de visites touristiques sur l'île et hors du département, d'activités culturelles, sportives et sociales.		1 100 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU TAMPON 143, rue Claude Millon – BP 372 – 97839 Le Tampon Cedex Patriotique	Monsieur HOARAU Sylvio	-Rassembler les anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits -Entretenir et renforcer les liens de solidarité -Défendre et soutenir les intérêts moraux et matériels -Venir en aide par des actions sociales de solidarité morale, de visites aux malades	1 380 €	2 530 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE 1839ÈME SECTION 143, rue Claude Millon – BP 372 – 97839 Le Tampon Cedex Patriotique	Monsieur RIHA Charles	-Établir et renforcer les liens de solidarité entre ses membres -Assurer la défense de leur honneur et de leurs intérêts moraux et matériels -Concourir au prestige de la Médaille Militaire partout où la « Société » exerce son action -Aider les membres dans la défense de leurs droits -Participer aux cérémonies du souvenir et de transmission du devoir de mémoire -Aide et secours à ses membres ainsi qu'aux veuves d'adhérents en difficulté.	600 €	1 100 €
214ÈME SECTION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISE EN ALLEMAGNE ET AUTRICHE 13 rue des Abeilles 97430 Le Tampon Patriotique	Monsieur BARRET Serge	Perpétuer avec la mémoire des camarades tombés en service, les souvenirs et le patrimoine commun à tous eux qui participent, après 1918 et depuis 1945, à l'accomplissement de cette haute mission : L'ASSOCIATION PATRIOTIQUE	600 €	1 100 €
ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA REUNION GROUPE UNC 974 SECTION TAMPON 28, chemin Leroy 97430 Le Tampon Patriotique	Monsieur BELLINGER Patrice	-de maintenir, dans l'intérêt supérieur du pays, les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie..., -de défendre, par tous moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses adhérents et de leurs ayants droits..., -de perpétuer, dans la France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer, comme chez nos alliés, le souvenir des combattants morts pour la France...	600 €	1 100 €
ASSOCIATION PATRIOTIQUE DE LA RÉUNION – LE TAMPON 30, impasse François Guizot Lot Les Jacarandas 97430 Le Tampon Patriotique	Monsieur DANY Georges	Réunir tous les citoyens, sans distinction d'origine, d'opinion ou de religion animés du même sentiment patriotique et qui désirent : -Prendre part aux cérémonies , -Participer à la vie de la cité, -Maintenir les liens de camaraderie, d'aide, -Se retrouver lors des manifestations organisées, -Et améliorer la communication entre les générations.	1 020 €	1 870 €
MAISON DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE LA RÉUNION 307 Chemin Frappier De Montbenoit 97418 La Plaine des Cafres Patriotique	Monsieur BOUYOU Jacques	-Établir et maintenir des liens de solidarité et d'amitié, -Préserver les vertus militaires au-delà du service actif et défendre les intérêts et droits des membres au plan professionnel, -Faciliter par son action l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à l'issue de leurs contrats au SMA .	600 €	1 100 €
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES DE LA RÉUNION 2 rue des oiseaux verts 97430 Le Tampon Patriotique	Monsieur MILLET Yves	-Défendre les intérêts moraux et sociaux des anciens parachutistes et leur famille -Maintenir le souvenir des unités parachutistes.	600 €	1 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
AMICALE INTERARMEES DU TAMPON 2, allée des Fleurs Bleues 97430 Le Tampon Patriotique	Monsieur BEGUE René	-Regroupe tous les anciens militaires de tout grade, sans distinction de recrutement, ni de statut -Ouverte aux civils qui se reconnaissent dans les idéaux militaires et les valeurs patriotiques -Rassemble autour de son drapeau, les anciens combattants et plus largement tous ceux qui ont servi la patrie dans les forces armées et qui veulent continuer à la servir.	600 €	1 100 €
CERCLES D' ACTIONS ET D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES (CAEP) 5 Chemin Ortaire Lorion 97430 Le Tampon Périscolaire	Monsieur HOAREAU Thierry	-Concourir à l'épanouissement de l'enfant et au rayonnement de l'école publique ; -D'aider sous différentes formes les écoles publiques ; -D'organiser toutes manifestations qui concourent à l'action éducative ou la prolongent ; -De favoriser la solidarité et la convivialité entre les membres de la profession ; -De promouvoir les valeurs de morale, de civisme, de respect de l'environnement.	1 200 €	2 200 €
CERCLE D'ANIMATION ET D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE (CAIP) 56 rue dachery 97430 Le Tampon Périscolaire	Madame HOAREAU Marie Claude	- Concourir au rayonnement de l'enseignement public des écoles de la circonscription de TAMPON 1 ; - Fournir l'aide (information, documentation , matériel) ; - Organiser les fêtes scolaires et sportives , les sorties culturelles..... ; - Resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres ; - Créer des liens de coopération avec des enseignants des pays de la zone Océan Indien.	1 200 €	2 200 €
PALMERAIE UNION Domaine de Palmahoutoff-61 chemin Jules Ferry 97432 -Ravine des Cabris Protection des palmiers	Monsieur REILHES Olivier	L'étude, la promotion et la sauvegarde des palmiers dans le cadre de la protection de la nature et de l'environnement et dans une logique de développement durable.	300 €	550 €
ASSOCIATION DES PETITS TAMPONNAIS RURAU 40 B chemin des Pétréas 97430 Le Tampon Création et entretien de sentiers pédestres	Monsieur HOARAU Jean Bernard	Promouvoir le sport, la culture, les loisirs, le social ; soutenir les actions en matière d'environnement et de propreté, d'emploi, d'insertion et de santé.		2 200 €
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'ENTRE DEUX MONDE (AVE2M) 13 rue Josémont Lauret 97418 Plaine Des Cafres Protection de l'environnement	Monsieur THOLOZAN Daniel	- Gestion des milieux naturels et paysagers, tout en favorisant le retour à l'emploi de public en difficulté d'insertion ; - Préserver et promouvoir la faune et la flore indigène et endémique de la Réunion - Mener des actions de sensibilisation et de communication pour l'ensemble des activités développées ; - Lutter contre les espèces animales et végétales invasives.	7 200 €	13 200 €
AMAPEI DES 30 185 ch, Ville Blanche 97430 Le Tampon Agriculture	Monsieur François GRONDIN	De mettre en place des circuits courts d'approvisionnement en produits agricoles péi de qualité entre producteurs et consommateurs locaux ; Dans une démarche solidaire, de proximité, favorisant l'insertion ; En soutenant les petites exploitations.		2 000 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
<p>AMAPEI EN TERRES INDIGENES 400 chemin du Petit Tampon 97430 Le Tampon <i>Agriculture</i></p>	<p>Madame OLIVIERO Cécile</p>	<p>L'association a pour objet de réunir des consommateurs et des producteurs majoritairement du sud de la Reunion dans un but de promouvoir des choix de consommation responsable, en favorisant les circuits courts d'approvisionnement en produits frais. Dans ce but l'association souhaite mettre à disposition des produits alimentaires et non alimentaires responsables, mais elle ne s'arrête pas uniquement à ce type de produits. A travers cet objectif l'association souhaite : - Sensibiliser les adhérents au respect de l'environnement et au maintien de la biodiversité. - Améliorer la santé des adhérents en leur proposant des produits sains et nécessaires à une alimentation plus équilibrée - Soutenir les producteurs locaux désirant s'engager dans une agriculture paysanne socialement équitable, écologiquement saine - Une transparence entre les producteurs et les consommateurs , sur les différentes étapes de vie des produits de la ferme . - Créer un lien social entre le milieu urbain , le monde rural, et entre les générations L'association souhaite organiser des événements au cours desquelles , différentes activités seront possibles tels que des ateliers de jardinage, de cuisine, de travaux pratiques; mais aussi des rencontres , moments de partage avec les adhérents sur différents thèmes et supports. Suivant les possibilités, l'AMAPEI proposera des formations spécifiques à l'agriculture biologique en maraichage, en horticulture , en arboriculture et en petit élevage . D'autre part, l'association pratiquera la revente , aux adhérents , de produits issus de l'agriculture paysanne.</p>		<p>2 000 €</p>
<p>ARAJUFA (ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES) 5 avenue André Malraux TGI de Champ Fleuri BP 338 97494 Ste Clotilde Cedex <i>Juridique</i></p>	<p>Monsieur BERNARD Jean- Paul</p>	<p>-Apporter sa participation à la politique d'aide à l'accès au droit ; -Assurer l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des familles et du public le plus démuné ; -Favoriser la médiation des litiges ; -Assurer l' accompagnement des intéressés dans l'exercice des voies et moyens de droit.</p>	<p>1 200 €</p>	<p>2 200 €</p>
<p>PAUSE FAMILLE 21 chemin des Rubis 97418 Plaine des Cafres <i>Familiale</i></p>	<p>Madame REBOUL Marie- Claude</p>	<p>-Favoriser la prise en compte de la famille dans sa globalité et dans sa dimension intergénérationnelle ; -Développement des solidarités familiales et des lieux de proximité ; -Acquisition et développement des compétences pouvant améliorer le savoir-faire des parents.</p>	<p>1 200 €</p>	<p>2 200 €</p>
<p>FEMMES DES HAUTS, FEMMES D'OUTRE MER 153, avenue de l'Europe Local 5001 – 97430 Le Tampon <i>Social et familial</i></p>	<p>Madame MOUQUET Brigitte</p>	<p>Promouvoir les valeurs de respect filles-garçons, d'égalité et de mixité ; Prôner la citoyenneté pour toutes et tous et développer les capacités de chacun (e) à mieux vivre, conformément aux valeurs de l'Éducation Populaire et aux lois de la République ; Encourager chaque individu à adopter une démarche citoyenne active au quotidien ; Accueillir et orienter vers le réseau partenaire, les victimes de violence.</p>	<p>1 800 €</p>	<p>3 300 €</p>

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
ASSOCIATION DE FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES (AFEVV) 70 Ter, rue Dachery 97430 Le Tampon <i>Protection de victimes</i>	Madame RYSER Anne-Marie	-Accueil, écoute et accompagnement de personnes victimes de violences jusqu'à leur réinsertion sociale et professionnelle. -Prévention de la violence et éducation auprès des enfants et des jeunes par le biais d'animation, d'ateliers manuels et artistiques, spectacles et interventions en milieu scolaire.	1 200 €	2 200 €
L'ÎLOT AUX Z'ENFANTS 19, rue Jean Casimir Perrier 97430 Le Tampon <i>Crèche</i>	Monsieur SMITH Patrick	Répondre aux besoins des familles en assurant l'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de six ans	48 000 €	88 000 €
AMICALE ORNITHOLOGIQUE DU TAMPON 287 rue Nid Joli 97430 Le Tampon <i>Ornithologie</i>	Monsieur COURTOIS Christian	Grouper les éleveurs amateurs d'oiseaux et intensifier les moyens de protection.	300 €	550 €
JEEP CLUB DE LA RÉUNION 119, rue Georges Pompidou 97430 Le Tampon <i>Collectionneur d'automobile</i>	Monsieur VALROMEX Jean Claude	-Regrouper les collectionneurs et passionnés de jeeps civiles et militaires ainsi que tout véhicule utilitaire	600 €	1 100 €
ASSOCIATION PREVENTION SUICIDE 138, rue Marius et Ary Leblond 97430 Le Tampon <i>Prévention suicide</i>	Madame CURPANEN Anaïs	-Prévention suicide et les tentatives de suicide à la Réunion par l'information, la formation -Aider à promouvoir l'écoute et le soutien des personnes souffrant -Favoriser la prévention primaire et secondaire du suicide dans toutes les communes de la Réunion	900 €	1 650 €
ASSOCIATION ERIKA 31 bis ch, Armanette 97430 Le Tampon <i>Santé</i>	Madame LEDOYEN Nathalie	Promouvoir, soutenir, accompagner et favoriser à la Réunion la reconnaissance, la prise en compte, la création et le développement de toutes les activités d'ordre social, culturel, d'animation, d'insertion et d'éducation afin de faire connaître l'A.J.I. (Arthrite Juvénile Idiopathique), l'Algodystrophie, la neuroalgodystrophie ou SDRC de type 1 et 2 (Syndrome Douloureux Régional Complexe)		3 100 €
ASP SUD REUNION (Association Bénévoles pour l'Accompagnement et le Développement des Soins Palliatifs Sud Réunion) CHU-GHSR - Duplex n° 5 BP 350 – 97448 St Pierre Cedex <i>Santé – soins palliatifs</i>	Madame THOMAS Marie-Paule	-garantir l'accès aux soins palliatifs -contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort ; -promouvoir la prise en charge globale des malades en phase palliative ; -de reconnaître pour les accompagnants bénévoles, les familles et les soignants, la nécessité de l'échange d'un soutien et ou d'une formation... -de développer l'information, le recrutement, la formation de bénévoles... -de promouvoir le soutien de projet tendant à l'exercice d'un accompagnement et de soins palliatifs dans des établissements ou institutions publiques ou privées...	420 €	770 €
ASETIS 121 Chemin Casabona 97410 Saint Pierre <i>Santé – Prévention SIDA</i>	Monsieur JOBART Jean Michel	-le soutien aux personnes atteintes de maladies chroniques, -la prévention, l'éducation à la vie sexuelle et affective par l'information, -toute autre initiative pouvant aider à la réalisation de cet objet en collaboration avec les structures et associations existantes. -gestion d'appartement de coordination thérapeutique destinés à accueillir et à accompagner des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médico-social	1 200 €	2 200 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
MAISON DU DIABÈTE CHU – GHSR Avenue François Mitterrand 97410 Saint Pierre Santé - Diabète	Monsieur DOBIGNY Thierry	<ul style="list-style-type: none"> -Participer par tout moyen à lutter contre la pandémie du diabète, -Soutenir et accompagner ses victimes et leurs proches. -Pratique de l'éducation thérapeutique du patient diabétique (ETP) -Dépister et informer la population des facteurs de risques, - Offrir un lieu de documentation, de rencontres, d'échanges et de conseils autour du diabète, -Identifier et faire connaître les besoins des patients, défendre les droits et la dignité -Mener toute action de soutien et de développement de la recherche, -Contribuer à la formation continue. 	1 200 €	2 200 €
REUNIR (RÉSEAU D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE INFANTILE DE LA RÉUNION) 19 chemin Mondon 400 Condé 97432 Ravine des Cabris Santé – Nutrition	Monsieur CHAURAND Guy	Gestion des Centre d'éducation thérapeutique pour l'obésité infantile. Ces centres ont pour but de proposer aux familles d'enfants et adolescents obèses, un programme d'éducation thérapeutique personnalisé de proximité d'une durée de 3 ans.	600 €	1 100 €
LIONS CLUB TAMPON JACARANDAS Siège : Sud Hôtel 106 rue Marius et Ary Leblond 97430 Le Tampon Caritatif	Madame LACASSIN Frédéric	<ul style="list-style-type: none"> -Unir des liens de solidarité et d'amitié des Hommes représentatifs et qualifiés dans la communauté en leur donnant l'occasion de servir l'intérêt général ; -Participer à la recherche de moyens et actions tendant à soulager les misères humaines ; -Améliorer les relations entre les hommes ; -Contribuer au développement de la communauté et au bien être du pays ; -Favoriser le développement des relations et de la compréhension internationale en proposant et en entretenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié. 	300 €	550 €
LIONS CLUB LE TAMPON CONCESSION 277 chemin des Muguets 97430 Le Tampon Caritatif	Madame LAMBERT Colette	<ul style="list-style-type: none"> -Unir par des liens de solidarité et d'amitié des hommes et des femmes représentatifs et qualifiés dans la communauté en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances l'intérêt général ; - de participer activement à la recherche de moyens et actions tendant à soulager les misères humaines, améliorer les relations entre les Hommes, contribuer au développement de la communauté et au bien-être du pays ; -de favoriser le développement des relations et de la compréhension internationale en proposant et en entretenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les hommes et les peuples ; -de promouvoir et maintenir entre ses membres un climat favorable à la libre discussion de tous les sujets d'intérêt général, sauf ceux de politique partisane ou de religion sectaire ; 		500 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES DE LA RÉUNION Appt 19, rue du Père Rognard 97430 Le Tampon Soutien aux familles endeuillés	Madame MANGUE Catherine	Apporter bénévolement une entraide morale et spirituelle aux parents, mais aussi aux frères et sœurs, d'un enfant décédé, quels que soient son âge et la cause du décès. Permettre aux parents, aux frères et sœurs d'être écoutés, de rompre leur isolement pour retrouver un chemin de vie. L'association est aussi un relais pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés.	300 €	550 €
ASSOCIATION AIDE ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (AAPEJ) Centre d'affaire Cap Savanna, 12 rue Jules Thirel Bâtiment C- 2ème étage 97460 Saint Paul Centre Social, Foyer de jeunes Travailleurs	Monsieur TECHER Antoine	-Assure à la Réunion avec l'aide des pouvoirs publics, la prise en charge d'enfants, d'adolescents, de jeunes majeurs et de tout public en situation sociale difficile en vue de leur insertion.	2 400 €	4 400 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DU TAMPON (COSPCT) 7 rue du château 97430 Le Tampon Associations du personnel communal	Madame DIJOUX Chantal	-Étudier et prendre toutes les dispositions de nature à apporter des avantages sociaux, collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille. -Acquérir et gérer les biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de son action sociale. -Développer et promouvoir toute forme d'actions ou d'activités entrant dans le cadre des œuvres sociales, en faveur du personnel de la Commune du Tampon	18 000 €	33 000 €
TOTAL I : ASSOCIATIONS DIVERSES			324 420 €	607 170 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
LA TAMPONNAISE Stade Klébert Picard-N°57 rue Roland Garros 97430 Le Tampon Football	Monsieur GENCE Jack	Promouvoir la pratique et le développement du football.	234 000 €	429 000 €
JEUNESSE SPORTIVE DE BRAS CREUX 12 chemin des Cactus 97430 Le Tampon Football	Monsieur CORRE Hody	Promouvoir la pratique et le développement du football sous plusieurs catégories : vétérans, seniors, benjamins, poussins, etc.	54 000 €	90 000 €
FOOTBALL CLUB DU 17 EME 4 chemin des Glaïeuls 97430 Le Tampon Football	Monsieur MAILLOT Jean- René	Pratique du Football et animation de des clubs de la ville.	30 000 €	90 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE RED STAR 89 chemin Deurveil'her Les Bas 97418 La Plaine des Cafres Football	Monsieur GONTHIER Dominique	-Pratique des exercices physiques et notamment du Football ; -De créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie ; -Développer une personnalité par le sport d'équipe.	30 000 €	60 000 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
TAMPON FOOTBALL CLUB 70 chemin Jean Baptiste Huet 97430 Le Tampon Football	Madame LEBON Christine	-Développer toutes les activités sportives en particulier le football ; -Développer les activités socio-culturelles sur le plan local.	30 000 €	60 000 €
GROUPEMENT SPORTIF DE BÉRIVE 39 chemin Robin 97430 Le Tampon Football	Monsieur FONTAINE Cédric	Pratique du football, du sport en général et d'activités culturelles.	21 000 €	45 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU 12ÈME KM 4 rue des balsamines 97430 Le Tampon Football	Monsieur HOARAU Joseph	Promouvoir la pratique et le développement du football ainsi que toutes les activités liées à ce domaine	21 000 €	45 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT YVES Appt 96 Res. Anissy Bât.D 238 rue Jules bertaut 97430 Le Tampon Football	Monsieur BELLUNE Alfred	-Promouvoir la pratique et le développement du football ; -Entretien entre ses membres des relations d'amitié et de bonne camaraderie.	21 000 €	45 000 €
ETOILE SPORTIVE TAMPONNAISE 54 chemin Sadon 97418 Plaine des Cafres Football	Monsieur BEDEAU Jean Stéphane	Pratiquer, proposer et former au football amateur	1 200 €	20 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE LES PANTHERES 155 chemin Rosé Payet 97430 Le Tampon Futsal	Monsieur PAYET Steve	Association sportive de Futsal (pratique du football en salle)		2 000 €
FUTSAL PLAINE DES CAFRES 237 rue Raphaël Douyère Bois Court 97418 La Plaine des Cafres Futsal	Monsieur MALET Grégory	La promotion et la pratique du Futsal		1 500 €
TAMPONNAISE BASKET BALL 56 rue Georges Azéma 97430 Le Tampon Basket-Ball	Madame MANGALAZA Carole	Développement et pratique du basket-ball ; pratique sportive en compétition et entraînement ; formation continue	49 200 €	90 200 €
PLAINE DES CAFRES BASKET BALL 7 allée des Campeurs Bois Court 97418 La Plaine des Cafres Basket-ball	Monsieur CHAMAND Sébastien	Pratique de l'éducation physique des sports en particulier le basket-ball		2 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE HANDBALL CLUB TAMPONNAIS Rue de L'école Gymnase du 23ème BP 71 97418 La Plaine des Cafres Handball masculin	Monsieur LOSSY Frédéric	-La pratique, le développement et la promotion du handball régie par la Ligue Réunionnaise Handball; -Initiation ou la découverte des autres activités physiques et culturelles (transversale a l'activité de hand-ball).	45 000 €	82 500 €
TAMPONNAISE HANDBALL FILLES 38C rue Jules Ferry 97430 Tampon Handball féminin	Monsieur DALL'ACQUA Jean Michel	-Promouvoir et développer le handball féminin sur la commune du Tampon.	21 000 €	38 500 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
TAMPON GECKO VOLLEY 224 rue Hubert Delisle 97430 Le Tampon Volley-Ball	Monsieur HOARAU David Marcel	-Pratique de l'activité physique et des sports, en particulier le développement du Volley-ball et de ses dérivés. -Affiliée à la Fédération Française de Volley-ball (FFVB) et aux fédérations nationales régissant les sports qu'elle pratique.	21 000 €	42 900 €
RUGBY CLUB DU TAMPON 96, rue de l'Église 97430 Le Tampon Rugby	Monsieur FRIBOURG Yannick	-Développer la pratique du rugby et susciter des liens d'amitié entre ses membres.	9 000 €	16 500 €
CENTRE D'ANIMATION DYNAMIQUE (CADY) 7, impasse Léo – Bois Court 97418 Plaine des Cafres Twirling bâton	Madame HOARAU Nadège	Mener des activités dans les domaines suivants: culturels, sportifs, loisirs, social, environnement, échanges et découvertes.	6 000 €	14 300 €
ASSOCIATION ATHLETISME JACKY MURAT 200 rue Maurice Kraft Bourg Murat 97418 Plaine des Cafres Athlétisme	Monsieur MURAT Jacky	-Pratique de faire du sport, la marche en particulier et de faire promouvoir ce sport. -Ces moyens d'action: la tenue d'assemblées périodiques. Les séances d'entraînement, toutes exercices et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet l'objet de l'association.	1 200 €	2 200 €
CLUB D'ATHLETISME DE LA PLAINE DES CAFRES 118, rue Roland Hoarau 97418 La Plaine des Cafres Athlétisme	Madame CHAN SEE CHU Marlène	Développer les activités sportives et l'athlétisme sous toutes ses formes.	2 400 €	4 400 €
LES GUEPARDS ATHLETIC DU TAMPON 54, rue du Général de Gaulle BP 241 97839 Le Tampon Cedex Athlétisme	Monsieur BOUGAULT Jacques	Permettre la pratique d'une activité physique pour les habitants du secteur en étant entouré de personnes compétentes en la matière et le développement d'athlètes sur le secteur du Tampon.	600 €	1 100 €
RUN SUD TRIATHLON 10 bis, Rue Albert Fréjaville 97430 Le Tampon Triathlon	Monsieur FONTAINE David	L'association a pour objet le développement des sports reconnus par la Fédération Française de Triathlon. Ses moyens d'actions sont l'organisation de manifestations la mise en place de séances d'entraînements et de préparation de ses adhérents à la formation des examens fédéraux.	360 €	660 €
CLUB HALTEROPHILIE DU TAMPON 256 rue Hubert Delisle 97430 Le Tampon Haltérophilie	Monsieur ADOLPHE Léonus	Pratique de l'haltérophilie, discipline olympique et musculation éducative et sportive.	2 100 €	3 850 €
AUSTRAL ROC 4 bis rue des palmiers 97430 Le Tampon Escalade	Monsieur CHERIF Rachid	-Développer la pratique des disciplines sportives de pleines aires (escalade, canyon, randonnée) -Développer ces pratiques tant au niveau du sport de masse, compétition et de s'investir dans des projets de pleine nature (entretien, équipement falaises) présentées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.	600 €	1 100 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
MOTO CLUB DU TAMPON 23K rue Saint Vincent de Paul 97430 Le Tampon Motocross	Monsieur HOARAU Jean	-Répandre le goût du sport mécanique par la motocyclette, le side car et le cycle car, -Étudier les questions de nature à favoriser le développement sur le plan régional -Mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui permettent d'en exercer la pratique. -Redonner aux plus défavorisés, la pratique de la moto dans la légalité et la sécurité.	2 400 €	4 400 €
TAMPON SPORT MÉCANIQUE 12 chemin Corré 97418 La Plaine des Cafres Motocross	Monsieur SAUTRON Luc	-Promouvoir la pratique des sports mécaniques, -Organiser des compétitions et manifestations sportives, -Promouvoir les jeunes espoirs (école de pilotage), échanges avec d'autres régions de France métropolitaine et ailleurs à travers le monde), -Organiser l'encadrement des pilotes, -Médiatiser les événements..	600 €	1 100 €
UNION CYCLISTE TAMPONNAISE 27 chemin des Roses 97418 La Plaine des Cafres Cyclisme	Monsieur ARNASSALOM Uldriss	-Pratique du cyclisme de compétition et de loisir (route et VTT) et en faire la promotion à travers diverses animations ; -Sensibiliser la population à l'écocitoyenneté et à la pratique en site propre, -Œuvrer au développement des diverses disciplines du vélo par la recherche et la mise en place de nouveaux sites de pratique en milieux naturels.	1 200 €	2 200 €
VELO CLUB DU TAMPON 9 Bis, rue Auguste Lacaussade 97430 Le Tampon Bicross	Madame HOARAU Sylvine	-Diffuser entre tous ses membres, les techniques et les connaissances dans le domaine du bicross ; -Ses moyens d'actions sont la tenue de réunions et d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les conférences, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.	1 800 €	3 300 €
TENNIS CLUB MUNICIPAL DU TAMPON 13 rue des Eucalyptus 97430 Le Tampon Tennis	Monsieur Jean Philippe BAGUET	-La pratique physique du sport ; -Développement et promotion du Tennis sur la Commune du Tampon.	22 800 €	41 800 €
TENNIS CLUB DU TAMPON Boulevard Michel Debré BP 184 - 97430 Le Tampon Tennis	Monsieur HOARAU Jim	Promotion du tennis sous forme de pratique de loisir ou de compétition, d'enseignement, du niveau débutant au niveau perfectionnement.	3 000 €	5 500 €
TROIS MARES TENNIS-CLUB (3 MTC) 21bis chemin Farjeau Trois Mares 97430 Le Tampon Tennis	Madame Marie-Thérèse COIGNET	Il est formé, entre les soussignés et les personnes qui adhéreront aux présentes et rempliront les conditions ci-après, une association qui est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les statuts. Elle a pour objet la pratique du tennis.		2 000 €
TAMPON TENNIS DE TABLE 45 rue Gustave Courbet 97430 Le Tampon Tennis de table	Monsieur DUBOURDIEU Marc	-Promouvoir les activités physiques et sportives ; -Permettre et développer la pratique en loisir et en compétition du tennis de table sur la commune du Tampon.	1 800 €	3 300 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
LA PLUME DU TAMPON 93 chemin Armanette 97430 Le Tampon Badminton	Monsieur FONTAINE Alain	Pratique et développement du Badminton sur la Commune du Tampon.	600 €	1 100 €
SQUASH CLUB DU TAMPON 54 rue Alverdy 97430 Le Tampon Squash	Madame PAYET Jacqueline	Permettre aux jeunes et aux adultes de s'initier, de pratiquer et d'organiser des rencontres de squash au Tampon		1 000 €
CLUB HIPPIQUE DU TAMPON Route de Bérive 97430 Le Tampon Hippique	Monsieur LOUKMAN Locate	Faire pratiquer l'équitation sous toutes ses formes, initier, former, perfectionner les cavaliers à la pratique équestre, préparer aux examens fédéraux et après agrément par CRE organiser les sessions de ces examens, préparer aux examens des brevets d'État d'enseignant, organiser des compétitions officielles, promouvoir le cheval et les activités équestres.	3 600 €	6 600 €
TAMPON SAVATE BOXE FRANCAISE 106, chemin Stéphane 97430 Le Tampon Boxe	Monsieur LAURENT Edwin	-Développer, animer, organiser, contrôler et réglementer la pratique de la savate boxe française, ainsi que les disciplines associées. -De représenter et de défendre les intérêts de la Savate Boxe Française, ces disciplines ou activités associées.	2 400 €	4 400 €
TAMPON TAEKWONDO DOJANG 52 rue Jean Albany 97430 Le Tampon Taekwondo	Monsieur BERNARD Philippe	Pratique et développement du taekwondo et des sports de plein air.	11 040 €	20 240 €
17EME TAE-KWON-DO DOJANG 28 chemin des Alpes 97418 Plaine des Cafres Taekwondo	Madame GRONDIN Éliette	La pratique et le développement du Taekwondo.		1 000 €
ASPHT (ASSOCIATION SPORTIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU TAMPON) Bloc 74, Rue Frédéric Badré 97430 Le Tampon Handisport	Monsieur GRONDIN Léon	-L'organisation, le développement, la pratique des activités sportives, sociales et culturelles chez les personnes handicapées ; -Promouvoir et développer le sport pour les personnes handicapées, organiser des rencontres sportives, de resserrer, de développer des liens amicaux entre tous les membres, d'apporter, dans un but social, une entraide morale, d'organiser des loisirs et des séances de perfectionnement ; -Affiliée à la fédération Française Handisport : s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements des fédérations.	2 400 €	4 400 €
CLER (CLUB DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE DE LA RÉUNION) CHU - GHSR-Site du Tampon BP 350 97448 Saint Pierre Cedex Handisport	Monsieur ARMANCE Boris	-Proposer des moments de convivialité auprès des personnes en situation de handicap ; -Soutenir leur insertion sociale par le biais d'activités culturelles et sportives.	600 €	1 100 €
BRIDGE CLUB DU TAMPON 56 rue Georges Azema 97430 Le Tampon Bridge	Madame HOAREAU Marie Françoise	Pratique du bridge de compétition, formation des joueurs débutants.	300 €	550 €
PHAETON SCRABBLE TAMPON 50 bis rue Auguste Lacaussade 97430 Le Tampon Scrabble	Madame DEURWEILHER Micheline	-Développer la pratique du jeu de scrabble, -D'organiser des compétitions dans cette discipline et toute manifestation visant à la promotion de ce jeu.	360 €	660 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
CLUB D'ECHECS LABOURDONNAIS 292 Route de Jean Petit 97480 Saint-Joseph Échecs	Monsieur PAYET Bruno	-Favoriser la rencontre avec les jeunes ; -Faire découvrir les échecs dans les quartiers, initier les jeunes joueurs ; -Les moyens d'action du club : l'enseignement des échecs, l'organisation de toutes compétitions locales, régionales, nationales ou internationales, l'organisation de congrès, conférences, stages, et manifestations de propagande, la diffusion de l'information échiquéenne dans la presse, les revues et en général toutes activités favorables au développement des échecs.	270 €	495 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE MARTHE ROBIN 136, rue Jules Bertaut 97430 Le Tampon AS Collège M. Robin	Monsieur DEGREY Philippe	-Développer et promouvoir la pratique des activités physiques et sportives dans le prolongement du projet pédagogique de l'établissement (collège privé Marthe-Robin)	600 €	1 100 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE TERRAIN FLEURY 71 rue Edgard Avril BP 456 -97430 Le Tampon AS Collège T. Fleury	Madame CAMPANI Bernadette	-A pour but d'organiser et de favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement	600 €	1 100 €
USEP (ASSOCIATION DES ANIMATEURS SPORTIFS DE LA CIRCONSCRIPTION DU TAMPON) 56 rue Dachery 97430 Le Tampon AS écoles du 1er degré	Monsieur LALLEMAND Pascal	-Gérer et organiser les activités de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) dans la circonscription du Tampon, -Organiser la pratique des activités physiques, sportives, culturelles et de pleine nature.	6 240 €	11 440 €
LES CENT PIEDS 107 rue des Poinsetias 97430 Le Tampon Randonnée	Monsieur PAYET Lylian	Pratique de la randonnée pédestre.	900 €	1 650 €
LES JOLIS PAS 196 rueDocteur Ignace Hoareau Résidence Champac 97430 Le Tampon Randonnée	Monsieur Francis ROBERT	Proposer à ses membres la pratique de sports de pleine nature et plus particulièrement de la randonnée pédestre, effectuer des randonnées découvertes à l'étranger, la découverte des richesses naturelles et du patrimoine culturel réunionnais, santé et convivialité.		1 100 €
LES RANDONNEURS DU WEEK-END 5 chemin Raoul Hoareau 97430 Le Tampon Randonnée	Monsieur PAYET Gilbert	-De promouvoir la randonnée Pédestre ; -De créer des liens d'amitié entre ses membres ; -D'organiser toutes manifestations entrant dans le cadre des activités de pleines nature.	600 €	1 100 €
ASSOCIATION PETANQUE CLUB DU 17EME 22 chemin des Canas 97430 Le Tampon Pétanque	Monsieur MUSSARD Jean Marc	-Promouvoir la pratique de la pétanque par la mise en place d'animation, d'événement et de compétition ; -Développer le lien social, de promouvoir le développement durable et de l'insertion.	360 €	660 €
ASSOCIATION SPORT SANTÉ BIEN ETRE 68 bis chemin neuf 97430 Le Tampon Loisirs	Monsieur COURTOIS Christian	-Promotion du bien-être et de la santé par l'activité sportive ; -Organise des manifestations pour l'amélioration de la qualité de vie par la pratique du sport ; -Prévention contre les risques liés en l'absence de pratique sportives (maladie cardiovasculaires, diabète, obésité).	5 400 €	9 900 €
TOTAL II : ASSOCIATIONS SPORTIVES			670 530 €	1 320 905 €

ASSOCIATION SIEGE ACTIVITE	PRESIDENT	OBJET	Avance 2019 (délibération N°11-20190223) Pour mémoire	Subvention de fonctionnement 2019
TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES (I) ET SPORTIVES (II)			994 950 €	1 928 075 €